



**ANALYSE GENRE DU
PLAN SECTORIEL DU
MINISTRE DE
L'HYDRAULIQUE ET DE
L'ASSAINISSEMENT ET
EVALUATION DE LA
CAPACITE EN
BUDGETISATION,
PROGRAMMATION ET
PLANIFICATION
SENSIBLE AU GENRE,
Décembre 2012**

Préface

Cette étude de référence portant sur l'analyse genre du plan sectoriel du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et l'évaluation des capacités en planification, budgétisation et programmation sensible au genre rentre dans le cadre du programme « Amélioration de la Redevabilité pour le financement de l'égalité des sexes (F4GE).

Ce programme, appuyé par L'Union Européenne et la Coopération Espagnole et mis en œuvre par ONU Femmes, cherche à influencer les décisions de financement et les pratiques des bailleurs de fonds et des partenaires nationaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme. Le but global du programme est d'augmenter le volume et l'efficacité de l'aide et des ressources nationales destinées à la mise en œuvre des engagements nationaux sur la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

L'étude a été réalisée en Décembre 2012 par Monsieur Socé Sène, économiste consultant.

Les principaux résultats de l'étude ont permis de constater l'impact positif des réalisations du PEPAM sur les femmes malgré le faible niveau de prise en compte du genre dans les documents de politique sectorielle. Il faut noter que malgré les réalisations pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il reste beaucoup à faire, notamment, en termes d'infrastructures sanitaires sensibles au genre, d'accès à l'eau pour tous les usages afin de satisfaire aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

ONU Femmes remercie ses partenaires techniques et financiers qui ont soutenu le processus notamment, l'Union Européenne et la Coopération Espagnole, ainsi que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en particulier, Mr le Ministre Mansour Faye ainsi que Mr Amadou Diallo, Coordonnateur du PEPAM pour leur engagement à l'atteinte de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.



Josephine Odera, Ph. D

Directrice et représentante ONU Femmes

Table des matières

INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS, ENVERGURE ET ORGANISATION DE L'ETUDE	7
1.1 Contexte et justification de la mission	7
1.2 Objectifs et résultats de l'étude	9
1.3 Champ et domaines de l'étude	9
1.4 Méthodologie de réalisation de l'étude	11
1.4.1 Orientation technique des travaux	12
1.4.2 Structure et contenu des points d'application de l'étude	13
1.4.3 Démarche d'exécution technique de l'étude et supports utilisés	14
CHAPITRE 2 : ANALYSE DE LA SENSIBILITE GENRE DU PEPAM ET DES CAPACITES D'INTEGRATION DU GENRE	16
2.1 L'intégration du genre dans le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire	16
2.1.1 L'intégration du genre dans la Lettre de Politique Sectorielle Hydraulique et Assainissement	16
2.1.2 L'intégration du genre dans le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme	17
2.1.3 L'intégration du genre dans les Sous-Programmes	18
2.1.4 Les questions de genre au niveau des partenaires	21
2.1.4.1 Au niveau des partenaires techniques et financiers	21
2.1.4.2 Au niveau des Organisations non gouvernementales et collectivités locales	21
2.1.4.3 Au niveau des Cabinets d'Etudes	22
2.2 Participation des femmes et des hommes dans les actions développées dans les sous programmes	26
2.3 Les questions de genre dans le système de suivi et les rapports produits	27
2.4 Les questions de genre dans les supports de promotion du PEPAM	28
2.5 Les actions spécifiques réalisées pour la prise en compte du genre dans le PEPAM	29
2.6 Disponibilité de supports et outils d'intégration du genre par les acteurs du PEPAM	30
2.7 Capacités et besoins de renforcement des compétences en matière d'approche genre	30
2.8 Niveau de ressources financières consacrées à la prise en compte du genre dans le PEPAM	32
2.9 Analyse des opportunités de coopération pour l'institutionnalisation du genre dans le PEPAM	32
CHAPITRE 3 : ANALYSE DE LA SENSIBILITE GENRE DES REALISATIONS PHYSIQUES DU PEPAM ET RECOMMANDATIONS	34

3.1	Analyse de la sensibilité genre des réalisations physiques	34
3.2	Recommandations pour une intégration pratique du genre dans le PEPAM	35
	CHAPITRE 4 : STRATEGIE SUGGEREE POUR UNE INTEGRATION PLUS SPECIFIQUE DU GENRE DANS LES ACTIVITES DU PEPAM	38
4.1	Facteurs d'influence justifiant la prise en compte du genre dans le PEPAM	38
4.2	Enjeux de genre que le PEPAM doit adresser	39
4.3	Partenariat et modalités d'actions pour l'intégration du genre dans le PEPAM	40
4.4	Actions à développer pour l'intégration du genre dans le PEPAM	41
4.5	Matrice d'Activités pour l'institutionnalisation du genre dans le PEPAM	43
4.6	Suggestions techniques pour rendre les Termes de référence pour l'élaboration de Plans Locaux Hydraulique et Assainissement sensibles au genre	44

Introduction

Le rapport présente, globalement, les résultats de la mission d'analyse genre du plan sectoriel du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement et des capacités en budgétisation, programmation et planification sensible au genre.

La mission, réalisée de septembre à Décembre 2012, avait pour objectif d'apprécier le niveau d'intégration effective des questions de genre dans le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire. Elle a été essentiellement fondée sur une démarche privilégiant, à la fois, l'analyse documentaire et l'appréciation physique des réalisations, et des rencontres avec les acteurs.

L'outil toile d'institutionnalisation a été privilégié pour adresser, en même temps, les questions institutionnelles, les moyens techniques et humains et les ressources mobilisés dans le cadre du Programme.

Pour la fiabilité et la validation des constats, il a été régulièrement procédé à la triangulation des unités d'observation qui consiste à n'admettre des avis et constats qu'après vérification, si possible, au moins, à trois sources. Dans ce cadre, la triangulation a été faite en considérant plusieurs programmes, types de documents, localités et acteurs impliqués.

Ainsi, le premier chapitre rappelle les éléments de contexte, les objectifs, le champ et les domaines étudiés, l'orientation technique des travaux, l'envergure de la mission, la démarche d'exécution de l'analyse en question et les supports utilisés.

Dans le second chapitre, qui aborde l'analyse de la sensibilité genre du PEPAM et des capacités d'intégration du genre existantes, il a été successivement abordé, l'intégration du genre dans la Lettre de Politique Sectorielle Hydraulique et Assainissement, l'intégration du genre dans le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme, l'intégration du genre dans les sous programmes avant de questionner le niveau d'appréciation des questions de genre chez les partenaires. Pour ce faire, l'étude a ciblé les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales et les cabinets d'études.

A la suite, l'auteur a analysé le niveau de participation des femmes et des hommes aux actions développées par les sous programmes même que les questions de genre dans le système de suivi-évaluation et les rapports produits. Il a aussi examiné les questions de genre dans les supports de promotion du PEPAM, les actions spécifiques réalisées pour la prise en compte du genre dans le PEPAM, les capacités et besoins de renforcement des compétences en matière d'approche genre, le niveau de ressources financières consacrées à la prise en compte du genre dans le PEPAM et l'appréciation des opportunités de coopération pour l'institutionnalisation du genre dans le PEPAM.

Le troisième chapitre, qui complète l'analyse faite au second, est essentiellement axé sur les résultats de l'analyse de la sensibilité genre des réalisations physiques et les recommandations.

Enfin, le quatrième chapitre propose un projet de stratégie d'intégration du genre dans les interventions du PEPAM. A ce niveau, les facteurs d'influence justifiant la prise en compte du

genre dans le PEPAM, les enjeux de genre pour le PEPAM, le partenariat et les modalités d'action à privilégier pour l'intégration du genre, les lignes d'action pour l'intégration du genre, la matrice des activités à réaliser et les suggestions à apporter aux termes de référence utilisés pour l'élaboration des PLHA ont été présentés.

Constat d'ensemble

Les constats majeurs relevés au terme de l'analyse genre du plan sectoriel du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement et l'évaluation de la capacité en budgétisation, programmation et planification sensible au genre :

1. Il est constaté un faible niveau de prise en compte du genre dans les plans sectoriels du ministère, cependant les réalisations des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement ont eu un impact positif sur l'amélioration de conditions de vie des femmes. Les réalisations du plan sectoriel du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement ont eu des impacts spécifiques, très positifs, sur les femmes. Dans les faits, les programmes ont pris en compte des questions de genre sans en faire un résultat au départ
2. Le niveau de prise en compte du genre dans le plan sectoriel du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement est très faible si l'on se base sur la lettre de politique sectorielle, les documents des différents sous-programmes, le contenu des différents Plans Locaux Hydrauliques et Assainissement et la nature des statistiques utilisées pour le suivi et l'évaluation des importantes performances enregistrées par le PEPAM;
3. Les documents de planification ne font pas référence à la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de genre (SNEEG)
4. Les analyses de situation, les cadres logiques, les cadres de mesure des rendements et des risques des sous programmes ne sont pas sensibles au genre ;
5. La prise en compte du genre n'est pas une exigence explicite dans cahiers de charges des cabinets d'études, et ONG partenaires
6. Les capacités techniques du staff et le niveau de connaissance en intégration du genre dans les plans et budgets sectoriels sont encore faibles



Figure 1: Photo crédit PEPAM, sites publics traitant d'accès à l'eau

Le PEPAM, de par les ouvrages hydrauliques réalisés dans l'ensemble des zones bénéficiaires, a contribué, à la fois, à l'atteinte de l'OMD 3 : Egalité entre les femmes et les hommes et autonomisation des femmes et plus spécifiquement à la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre du Sénégal.

Chapitre 1 : Contexte, objectifs, envergure et organisation de l'étude

1.1 Contexte et justification de la mission

Le programme "Augmenter la redevabilité à l'égard du financement de l'égalité des sexes" (F4GE), est mis en œuvre par ONU Femmes, avec le soutien financier et la collaboration de la Commission Européenne (CE) du gouvernement de l'Espagne, du Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail (CIF-OIT) pour favoriser le relèvement des défis du financement pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Inscrit dans la ligne d'action des conclusions adoptées par la 52^{ème} Commission sur la condition de la femme, de 2008, sur le financement adéquat pour l'égalité des femmes et des hommes et la réalisation des nouvelles modalités de l'efficacité de l'aide définies dans la Déclaration de Paris, en 2005, le Plan d'Action d'Accra de 2008 et celui conjointement adopté, en 2011, à Busan pour l'égalité entre les sexes et le développement, le programme devrait contribuer à « augmenter le volume et l'efficacité de l'aide et des ressources domestiques pour la mise en pratique des engagements nationaux envers l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (ES/AF)».

A cet effet, le programme est prévu pour appuyer la mise en œuvre d'une approche globale considérant, à la fois, les engagements pour l'égalité entre les femmes et les hommes déclinés dans les plans d'actions nationaux et le niveau de prise en compte dans les systèmes de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation utilisés autant par les gouvernements que par les donateurs.

A cette fin, le programme devrait appuyer :

1. la définition des cibles, des dispositions financières et des stratégies de mise en œuvre des plans d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes de manière à ce qu'ils soient alignés sur les processus nationaux de planification et de budgétisation.
2. l'accroissement des capacités des acteurs gouvernementaux pour une plus grande prise de responsabilité dans l'exécution de leurs engagements envers l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long du processus de planification, de programmation et de budgétisation.
3. l'accroissement des capacités des bailleurs et des acteurs chargés de la coordination de l'aide pour une plus grande prise de responsabilité dans la réalisation de leurs engagements envers l'égalité entre les femmes et les hommes autant dans les pays stables que fragiles.
4. le développement des capacités des économistes sensibles au genre et les défenseurs de l'égalité entre les femmes et les hommes à contribuer effectivement à une plus grande cohérence politique en matière d'égalité de genre dans les forums sur l'économie et les politiques d'efficacité de l'aide.

A terme, le programme devrait contribuer à améliorer les processus et les pratiques budgétaires nationaux pour un accroissement des investissements consacrés aux priorités des femmes ainsi que l'adoption de mesures pour s'assurer que les moyens mobilisés, au titre de l'Aide Publique au Développement (APD), impactent sur le genre.

Pour atteindre ces différents objectifs, le programme est inscrit sur une démarche à double niveaux : le ciblage des mécanismes nationaux de budgétisation et de planification d'une part, et les dispositifs de gestion de l'aide, d'autre part. Ce qui suppose, un suivi systématique des modalités d'allocations financières utilisées pour la mise en œuvre des engagements sur l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche qui considérerait, en bonne place, l'assistance technique destinée à soutenir l'alignement des engagements en matière d'égalité de genre avec les modalités de financement et de mise en œuvre des programmes développés.

Se fondant sur cette perspective, le programme renforcerait la capacité des acteurs nationaux chargés de la planification et la budgétisation aux niveaux des ministères de l'économie et des finances, des ministères sectoriels y compris le mécanisme national chargé de la promotion des femmes et de l'égalité de genre, des organisations de la société civile ainsi que des parlementaires afin de réunir toutes les conditions pour relever les défis de la redevabilité d'un financement adéquat du gouvernement et des autres acteurs en faveur de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. En plus, le programme accordant une attention particulière au plaidoyer politique global, il est prévu de contribuer au renforcement des organisations de femmes et des économistes spécialisés dans les questions de genre dans leur contribution à l'effort d'intégration du genre dans les politiques macroéconomiques, le développement de la recherche, et le renforcement des capacités et des connaissances des différentes parties prenantes sur le financement pour l'égalité des sexes .

Aussi, le programme devrait-il contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes qui s'inscrit également dans la perspective de renforcement du rôle de l'UE en matière d'égalité entre les sexes, des ressources adéquates pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'intégration du genre dans les modalités de l'aide et des projets financés par l'UE, et l'amélioration du suivi, de la responsabilisation et de la transparence de l'UE, sur la répartition des fonds pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. De même, l'OIT, à travers la CIF contribuerait au renforcement des capacités des donateurs à s'engager dans un dialogue politique et une planification de l'aide au développement fondée sur une perspective d'égalité de genre. Dans ce cadre, le CIF/ OIT, à travers Train4Dev et Capacity4dev, mobilisera également des réseaux de partage des connaissances pour soutenir le processus de développement et de partage d'expériences et d'outils sur les aspects de planification et d'allocation de ressources sensibles au genre.

Au demeurant, le programme utilisera, comme champ d'application, les processus de développement national et sectoriels, de 2012 à 2015, pour aborder la question du financement des priorités des femmes. Ce qui explique, le choix porté, au Sénégal, sur le Ministère de l'Economie et des Finances et sur deux ministères sectoriels pilotes : le Ministère de Hydraulique et de l'Assainissement et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Le but est de vérifier, avant toute action de renforcement des capacités le niveau d'alignement entre la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre et les plans sectoriels desdits départements pilotes pour, à terme, identifier les domaines prioritaires spécifiques à influencer dans le sens du but visé par le programme.

Ainsi, la présente étude est inscrite parmi les activités de base du programme. Elle a été réalisée pour apprécier, le niveau d'intégration des questions de genre dans la politique sectorielle hydraulique. Elle cherche à connaître plus spécifiquement, au niveau des modalités, mécanismes et supports de planification et de budgétisation, le niveau des capacités techniques en matière d'intégration du genre et les besoins d'appui technique pour une prise en compte efficace de la perspective d'égalité entre les sexes au niveau des

politiques, programmes et projets mis en œuvre dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement.

1.2 Objectifs et résultats de l'étude

L'objectif général de la mission est de mener une étude de base pour définir les indicateurs de référence qui peuvent comprendre un plan de suivi évaluation clair et une plateforme pour l'évaluation d'impact des programmes mis en œuvre. A cet effet, l'étude vise à identifier et à catégoriser les difficultés d'intégration des questions de genre dans la conception et la mise en œuvre des programmes hydrauliques et d'assainissement. A terme, l'étude devrait conduire à la formulation de recommandation pour la collecte et l'utilisation de données de référence sensible au genre utilisables pour mesurer les performances en la matière.

Spécifiquement, l'étude est axée sur :

- l'appréciation des pratiques actuelles pour l'intégration des besoins des femmes dans les plans sectoriels, projets et programmes d'Hydraulique et d'assainissement en considérant les étapes de planification, de programmation, de budgétisation et d'exécution sectorielle;
- l'évaluation du niveau de prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans le plan sectoriel du Ministère de l'Hydraulique et de l' Assainissement et des partenaires et leur impact sur les filles et les femmes en se fondant sur les programmes actuels en hydraulique et assainissement;
- l'identification des besoins en renforcement de capacités et compétences techniques des agents et équipes des Programmes du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, et les autres partenaires locaux intervenant dans le domaine en partant de l'appréciation des capacités du staff à mener des processus de planification, de programmation et budgétisation sensible au genre ;
- Déterminer les benchmarks pour le ciblage pour chaque résultat produit en se référant aux indicateurs du programme ;
- Evaluer le besoin d'appui technique pour l'intégration des besoins spécifiques des femmes dans la conception et la gestion des infrastructures de base en hydraulique et assainissement.

1.3 Champ et domaines de l'étude

Le champ de l'étude a été, à titre principal, le Programme National d'Eau potable et d'Assainissement (PEPAM 2015), démarré, depuis 2003, par le Gouvernement du Sénégal, comme une approche programmatique incluant le rural et l'urbain, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Elaboré sur une période de 18 mois, privilégiant l'approche participative et le principe d'inclusion de toutes les parties prenantes

Le PEPAM, élaboré sur une période de 18 mois a été soutenu, par plusieurs partenaires, pour accroître les performances en matière d'accès à l'eau potable de manière à dépasser, substantiellement, le taux d'accès de 64% de la population rurale du Sénégal disposant d'un

accès qualifié de "raisonnable" à l'eau potable enregistré en 2004 selon les données fournies par l'OMS/UNICEF. En milieu urbain, les lettres de politiques sectorielles de 1995 et 2001 ont défini les cadres d'intervention stratégiques pour la réforme institutionnelle du secteur de l'hydraulique urbaine. En 2004, le taux d'accès des ménages urbains à l'assainissement, relativement substantiel à Dakar, était encore faible dans les régions avec, respectivement, 64% dans la région de Dakar, dont 25% par assainissement collectif, 39% dans les autres centres assainis dont 4% par assainissement collectif et 39% dans les autres centres, seulement par assainissement autonome. Ainsi, serait-il question, dans le cadre du PEPAM, de faire évoluer, quantitativement et qualitativement, le taux de 26% des ménages ruraux disposant, en 2004, d'un système approprié d'évacuation des excréta compte non tenu des latrines traditionnelles.

Sur la base de l'état des lieux établi, à l'époque, et des objectifs fixés pour 2015, le programme d'investissements, examiné et validé les 7 et 8 janvier 2005, a été reconnu comme initiative majeure faisant du Sénégal, le premier pays africain à s'être doté d'un cadre programmatique pour l'atteinte des OMD dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Spécifiquement, il s'agissait de choisir et d'examiner quelques un des programmes conçus et mis en œuvre à l'effet de réaliser le PEPAM en partant des orientations stratégiques retenues pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD identifiées dans une lettre de politique sectorielle pour l'eau potable et l'assainissement, en milieu urbain et rural, signée en juillet 2005.

L'échantillon des programmes, à étudier, se limite à ceux réalisés pour l'atteinte des objectifs visés à l'horizon 2015, qui ambitionnent, pour le sous-secteur de l'eau potable, de passer, en milieu rural, de 2005 à 2015, d'un taux d'accès à l'eau potable de 64% à 82% soit + 3,2 millions de personnes à desservir d'ici 2015 ; de mettre en œuvre un programme d'investissements de 155 milliards de FCFA de 2005 à 2015 consistant à la réalisation de 202 forages multi villages, 98 forages mono villages, 524 extensions à partir de forages existants avec la construction de 242 nouveaux châteaux d'eau et un programme volontariste de 80.000 branchements sociaux domiciliaires en milieu rural ; de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement, de formation et de sensibilisation pour passer de 300 ASUFOR en 2004 à 1 300 en 2015 et, en milieu urbain de faire passer, de 2005 à 2015, le taux d'accès à un branchement particulier de 75,7% à 88,0% à Dakar et de 57,1% à 79,0% dans les autres centres

Pour le sous-secteur de l'assainissement, en milieu rural, ce sont les programme qui permettent à 315.000 ménages ruraux de s'équiper d'un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères, et faire passer le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural de 26,2% en 2004 à 63% en 2015 et d'assurer l'assainissement des principaux lieux publics des communautés rurales par la réalisation de 3360 édicules publics (écoles, postes de santé, marchés hebdomadaires, gares routières, etc.), en milieu urbain, de permettre à 1,73 millions de personnes supplémentaires d'accéder à un service d'assainissement, et faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 56,7% en 2002 à 78% en 2015.

Le coût global du programme, estimé à 677 milliards de F CFA sur une durée de 10 ans, a été financé par différents partenaires techniques et financiers à travers des sous programmes spécifiques qui touchent différentes zones où les niveaux d'accès étaient encore limités. Il s'agit de sous programmes financés, entre autres, par l'Union Européenne, le Royaume de

Belgique, Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Fonds Saoudien de développement, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement et naturellement, le Sénégal.

Les différents aspects de l'étude, considérés pour apprécier le niveau de sensibilité genre, ont été évalués à partir des sous programmes financés par ces partenaires. Le choix a été fait de manière à diversifier les contenus à examiner, les catégories de partenaires et les objectifs programmatiques et de la diversité des types de réalisation.

1.4 Méthodologie de réalisation de l'étude

Ainsi, ont servi de base d'étude :

1. La lettre de Politique Sectorielle hydraulique et assainissement ;
 2. Le Document du Projet Sectoriel Eau à Long Terme ;
 3. Le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme;
 4. Le Plan d'actions de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Sénégal ;
 1. Le Sous-programme de lancement de l'initiative pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural / Accord de prêt entre le SN et la BAD/FAD ;
 2. Le Sous-programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire dans le bassin arachidier (Régions de Diourbel, Fatick et Kolda) PEPAM-BA / Convention spécifique / Royaume de Belgique et SN ;
 3. Le Sous-programme PEPAM-Luxembourg : Accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales des régions de Thiès et de Louga / Protocole d'Accord Grand-Duché de Luxembourg et SN (SN/026) ;
 4. L'Etude sur l'Hydraulique rurale dans les régions de Tambacounda et Matam / Convention d'étendue des travaux entre l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et le SN ;
 5. Le Projet d'alimentation en eau potable de la zone de NDIOSMONE – PALMARIN / Accord de prêt entre la BID et le Sénégal
 6. L'Alimentation en Eau Potable des localités de l'axe NOTTO – NDIOSMONE–PALMARIN / Accord de prêt BADEA/SN ;
 7. Le Sous-Programme Alimentation en Eau Potable dans la zone de GOROM LAMSAR/ Accord de prêt BID/SN ;
 8. Le Programme saoudien pour le fonçage de puits / Protocole d'Accord Fonds Saoudien de Développement et le Sénégal ;
 9. Le Fonds Européen de Développement /Commission des communautés Européennes – Sénégal ;
 10. Le Projet d'Amélioration et de Renforcement des Points d'Eau dans le Bassin Arachidier (PARPEBA) ;
 11. Le Rapport d'analyse rétrospective et prospective de la contribution des projets d'eau potable et d'assainissement à la promotion du genre et de la bonne gouvernance ;
 12. Les Rapport terrain de la mission d'évaluation des effets sociaux, économiques et environnementaux du Sous-programme.
 13. Les plaquettes de présentation du programme et des différents sous programmes ;
 14. Les Plans Locaux Hydrauliques et Assainissement
 15. Le site web du PEPAM et les différents documents qui sont présentés
- Les réalisations physiques des différents sous-programmes

1.4.1 Orientation technique des travaux

L'étude a utilisé la méthode mixte, combinant une analyse quantitative et qualitative. Elle a été fondée, en grande partie, sur une évaluation de programmes et sous programmes retenus en se basant sur une revue documentaire et des visites de terrain (interviews et focus groupe). La revue documentaire portait sur les documents de planification, d'évaluation, de programmation, de contractualisation avec les PTF, les rapports d'exécution des activités, les rapports de suivi, les rapports d'achèvement et d'évaluation et notamment, la lettre de politique sectorielle et le Document Cadre de Politique Sectorielle à Moyen Terme et les divers documents de planification opérationnelle, les documents retraçant la programmation, l'exécution et le suivi budgétaire des ressources des différents programmes considérés, les études spécifiques, les rapports périodiques, à mi-parcours et de fin de travaux notamment ceux réalisés par les bureaux d'études dans le cadre des PLHA et des ONG d'appui, partenaires du PEPAM.

La «Toile de l'Institutionnalisation du genre » a été utilisée, à titre principal, comme outil de diagnostic du niveau de prise en compte des questions de genre dans la politique hydraulique et d'assainissement et les programmes développés à cet effet.

En pratique, il s'agissait de sélectionner et d'appliquer les composantes essentielles de la Toile de manière à évaluer le degré d'institutionnalisation du genre et les progrès réalisés en matière de genre. Pour ce faire, les éléments suivants ont été considérés : l'engagement politique sur les enjeux sectoriels et le genre, la politique sectorielle et les modalités et contenus de planification et de programmation, les ressources mobilisées et les modalités, procédures et critères d'allocation utilisés, les outils de suivi et d'évaluation et le traitement des questions de genre, les groupes d'appui à la politique sectorielle et de pression (ONG partenaires et société civile), le niveau de représentation des femmes et des hommes dans les structures communautaires de gestion des ouvrages et leur niveau d'implication respective dans la formulation des réponses aux besoins hydrauliques et d'assainissement, les capacités exprimées en matière d'intégration du genre et les besoins de renforcement des compétence du personnel pour la prise en compte des questions de genre, les méthodes et techniques utilisées et leur capacité à faciliter la prise en compte du genre et, enfin, les actions de recherche spécifiques sur les questions de genre.

La première étape de l'étude était axée sur l'appréciation de l'état d'intégration des questions de genre dans les analyses de situation, les axes des politiques élaborées, les objectifs, résultats et indicateurs de performance. Naturellement, et comme pour tout diagnostic genre, l'évaluation menée a considéré les fondements des problématiques de genre dans l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Ce qui supposait, une appréciation des éléments contextuels, les rôles respectifs de genre, les moyens et équipements utilisés par les hommes et les femmes pour l'accès à l'eau. L'appréciation du niveau d'intégration du genre dans les orientations politiques sectorielles nationales a été également prise en considération comme base, tout au long de l'étude.

La deuxième étape, qui permettait de passer du diagnostic général au spécifique, était axée sur les aspects techniques et opérationnels des sous programmes développés. A ce niveau, il s'agissait d'examiner chacun des points de la toile d'institutionnalisation, abordés plus haut, en utilisant la technique, dite des « parcours de la Toile », fondé sur l'identification des

problèmes et des potentialités d'intégration du genre tout au long de la conception et la mise en œuvre des différents sous programmes initiés dans le cadre du PEPAM.

En somme, il était question, d'examiner, de manière pratique chacun des sous programmes sélectionnés, les logiques d'intervention et/ou chaînes de résultats et les indicateurs attachés à chaque catégorie de résultats tenant compte, naturellement, des analyses de situation faites et présentées dans les documents d'évaluation et de planification des sous programmes et dans les conventions signées. Ce qui supposait une revue des objectifs programmatiques, des rapports d'achèvement et d'évaluation des sous programmes et des contenus des impacts, effets et produits au départ et à la fin des interventions. Aussi, était-il nécessaire d'examiner le contenu des Plans Locaux Hydraulique et Assainissement élaborés comme base de planification et de programmation des interventions au niveau local. Naturellement, les activités des différents sous-programmes et la nature des ouvrages réalisés ont été considérées tout autant que les budgets y afférents et les cibles visés en particulier lors des sensibilisations menées avant la réalisation des ouvrages et la création des ASUFOR. Etant donnée l'option privilégiant la sensibilisation des communautés avant la mise en place des infrastructures hydrauliques, les éléments appréciés ont été étendus aux contenus des activités développées à cet effet. Le but était d'apprécier le niveau de prise en compte des questions de genre dans le choix des cibles, dans les contenus communicationnels et les supports de sensibilisation utilisés. Le contenu des supports visuels utilisés par les sous programmes ont été analysés.

Le développement organisationnel a été aussi considéré, par déduction et revue des connaissances, pour apprécier le niveau de développement d'une culture genre au sein du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement prenant part à la promotion de l'accès à l'eau et aux ouvrages d'assainissement. Cette séquence a été étendue aux partenaires, ONG, Cabinets d'Etude et Partenaires Techniques et Financiers.

Les modalités, techniques, supports et rapports de suivi et d'évaluation d'impact ont été examinés pour apprécier le niveau de prise en compte des questions de genre, notamment, le niveau de désagrégation des données selon les sexes, au moins, au niveau des usagers et usagères des ouvrages, des structures de gestion de ces derniers et des bénéficiaires des campagnes de sensibilisation.

Les différentes étapes n'étant pas chronologiquement liées, elles ont été concomitamment menées selon la disponibilité des sources à considérer et notre niveau de connaissance des aspects et problématiques de genre au niveau des parties prenantes.

1.4.2 Structure et contenu des points d'application de l'étude

✓ Analyse genre des politiques et programmes

L'appréciation du niveau d'intégration du genre dans la politique hydraulique et assainissement a été menée de manière à questionner les analyses de situation, les axes programmatiques et budgétaires, les rendements des programmes mis en œuvre en termes d'impact effectif sur les ménages en général, et plus particulièrement, sur les femmes et les hommes. Ce qui revenait à examiner la politique gouvernementale en la matière en s'interrogeant sur la capacité à induire la réduction, l'augmentation ou l'absence d'influence sur les inégalités de genre et cerner les écarts et limites à considérer pour les programmes futurs.

✓ Analyse des capacités et besoins en technique d'intégration du genre

L'analyse des capacités techniques et besoins de renforcement des capacités en matière d'intégration du genre a été essentiellement menée en considérant deux aspects : l'approche par déduction qui était fondée sur une appréciation globale des modalités, supports et techniques utilisés pour la formulation des programmes et projets, et d'autre part, l'évaluation des contenus des programmes, de l'exécution, des activités de suivi et d'évaluation des projets et programmes hydrauliques et d'assainissement. En raison de l'importance des points évaluatifs attendus à cette étape et des recommandations qui pourraient en découler, l'analyse a concerné aussi les acteurs clés intervenant dans la chaîne de conception et de mise en œuvre des sous programmes et plus particulièrement, des acteurs engagés dans la mise en œuvre.

✓ **Analyse désagrégée des bénéficiaires**

L'analyse sexospécifiques des bénéficiaires a été utilisée comme approche technique de recherche, de collecte et d'analyse, par sondage limité, des opinions des femmes et des hommes bénéficiaires des sous-programmes du PEPAM. L'objectif était de réunir les éléments de réponse à la question, « dans quelle mesure, les infrastructures, mises en place et les services qu'on en tirent, répondent-ils aux besoins des femmes et des hommes » et « dans quelle mesure les modalités d'allocation budgétaire utilisées pour la formulation et la mise en œuvre des programmes prennent-elles en compte les sexospécificités liés aux modes d'accès et aux rôles de genre ». Il s'agissait de mener une analyse désagrégée de l'incidence différenciée des réalisations physiques et des services offerts en tenant compte des questions d'équité et d'inégalité de genre et des dépenses publiques mobilisées à cet effet. Globalement, il s'agissait d'apprécier le niveau et la qualité de l'accès à l'eau potable et aux ouvrages d'assainissement en questionnant l'état des analyses de situation qui ont servi de base de formulation et de suivi du programme et des sous programmes. Dans ce sens, il a été nécessaire d'apprécier l'état des indicateurs sensibles au genre disponibles et l'exploration de perspective de prise en compte de l'équité de genre dans le système de suivi des résultats des programmes de promotion de l'accès à l'eau et l'assainissement promus dans le cadre du PEPAM.

1.4.3 Démarche d'exécution technique de l'étude et supports utilisés

La réalisation de l'étude a nécessité l'utilisation de techniques et supports de collecte des données requises pour répondre aux différentes questions par les termes de référence.

Pour l'analyse genre des documents de politiques et programmes et sous programmes d'hydraulique et d'assainissement développés par le gouvernement et appuyés par les partenaires sélectionnés, la démarche a privilégié l'analyse des contenus des cadres logiques des programmes et des matrices d'activités développées et, également, des schémas et niveaux de financement mobilisés. Ont été spécifiquement, examinés, les contenus des analyses de situation présentés dans les documents des sous programmes, la structure et le contenu des résultats, les indicateurs attachés aux résultats et les hypothèses et risques pris en compte dans les cadres logiques, entre autres.

A propos du mapping des organisations qui travaillent avec le Ministère, de manière général, et spécifiquement pour la prise en compte de la question du genre dans l'hydraulique et l'assainissement, l'approche a été fondée sur le dépouillement des informations existantes au niveau de la Coordination du PEPAM et des autres directions techniques concernées. Egalement, les capacités disposées autant par l'équipe du ministère que par les partenaires en

matière de techniques d'intégration du genre et les besoins de renforcement des capacités des entrevues ont été appréciée.

Au-delà des travaux documentaires, il a été nécessaire d'apprécier, sur le terrain, les réalisations et points de vue des bénéficiaires sur les sous programmes développés à leur profit. Aussi à-t-il été nécessaire d'observer les usages et pratiques autour de quelques ouvrages collectifs et domestiques mis en place dans les régions de Louga, Diourbel, Kaolack et Fatick dans le cadre des sous programmes appuyés par les partenaires techniques et financiers et impliquant par ailleurs des organisations non gouvernementales et des bureaux d'étude.

Chapitre 2 : Analyse de la sensibilité genre du PEPAM et des capacités d'intégration du genre

Le degré de prise en compte des questions de genre dans les programmes a été apprécié à travers différents documents de programmes et sous programmes. Pour approfondir l'évaluation du niveau d'intégration des questions de genre, huit sous programmes ont été retenus comme base d'étude de cas. A propos, le choix a été fait en tenant compte du caractère, bilatéral ou multilatéral des sous programmes, des modalités de financement des programmes, des zones ciblées et de l'intérêt que les partenaires accordent aux questions d'équité de genre ou pas.

Ont été examinés en pratique et pour chaque sous-programme sélectionné, les contenus des analyses de situation, des schémas de planification ou cadres logiques, les plans d'exécution des sous programmes, les systèmes de suivi et d'évaluation et les rapports produits à cet effet, les indicateurs de performances utilisés et les cadres de mesure du rendement et le cadre d'analyse et d'atténuation des risques, lorsqu'ils existent, et les rapports produits en début, cours et fin de sous programmes.

Concernant les capacités d'intégration du genre, trois niveaux ont été considérés, le niveau de sensibilité genre découlant de l'analyse des points précédents, les témoignages reçus lors des interviews et le recoupement de quatre rapports d'analyse genre produits, à savoir, l'étude genre commanditée par le PEPAM dont le rapport a été pris en compte, les résultats de la mission de formulation du programme luxembourgeois, le rapport d'évaluation, le rapport de la mission d'évaluation des effets sociaux économiques et environnementaux de l'initiative de la BAD pour l'accès à l'eau potable et le rapport d'évaluation finale et d'analyse de la satisfaction des parties prenantes du sous-programme SEN026 et le rapport évaluation, volet, genre et communication réalisé dans le cadre du sous-programme BAD1.

L'évaluation des capacités d'intégration du genre a été étendue, naturellement, aux différents partenaires engagés dans la mise en œuvre des programmes et sous programmes étant donnée l'option privilégiant la délégation de la maîtrise d'œuvre à des cabinets, entreprises et organisations non gouvernementales pour l'exécution de bon nombre d'activités. Pour cela, des termes de référence et cahiers de charges ont été pris en compte pour apprécier leur niveau de sensibilité genre.

2.1 L'intégration du genre dans le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire

2.1.1 L'intégration du genre dans la Lettre de Politique Sectorielle Hydraulique et Assainissement

L'appréciation du niveau de sensibilité genre de la Lettre de politique Sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement a portée sur la version, élaborée en 2005 pour mettre à jour, les dispositions figurant dans celle de 2001, qui constituait l'instrument de base pour la mise en œuvre du "Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire" conçu pour contribuer à l'atteinte, par le Sénégal, des objectifs du Millénaire à l'horizon 2015.

La Lettre de Politique s'est fondée sur quatre cadres stratégiques majeures qui n'intègrent pas explicitement les perspectives d'équité et d'égalité de genre. Il s'agit : i) - du programme du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), notamment, en ses volets consacrés au développement des infrastructures, au développement des ressources humaines et à la participation du secteur privé ; ii) -de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui était, à l'époque, en étude au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique; iii) – des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui visent à réduire, de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de personnes ne disposant pas d'un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2002, année du sommet de Johannesburg ; et iv) – de la stratégie de réduction de la pauvreté relativement à ses objectifs pour l'eau potable et l'assainissement.

L'absence de prise en compte de la dimension genre, dans ces différents cadres, pouvant être expliquée, en 2005, par le non finalisation de la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG), finalement adoptée en 2006 par le gouvernement, aurait pu être comblée par, au moins, une référence à l'OMD 3 qui porte sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes puisque la corvée d'eau est un des facteurs clés qui contribuent à l'indisponibilité des femmes à entreprendre des activités susceptibles d'offrir des opportunités de renforcement de leur pouvoir économique et social.

Ainsi, l'analyse situationnelle, établie dans la lettre de politique sectorielle n'a point fait référence au poids des rôles de genre assumés par les femmes pour l'accès des ménages à l'eau potable et à l'assainissement. Les enjeux, contraintes et défis énoncés, très orientés sur des aspects biophysiques, techniques et institutionnels de l'offre n'intègrent pas l'analyse systématique des dimensions socio-économiques pour établir des bases d'une appréciation qualitative de l'accès à l'eau potable et aux questions d'assainissement. Cette intégration aurait permis de tenir compte des rôles des femmes et des hommes dans l'approvisionnement en eau et des enjeux, contraintes et défis liés à cela.

La Lettre de Politique Sectorielle faisant référence aux multiples usages de l'eau, devrait considérer, au-delà des ménages et de la référence à la population utilisée pour évaluer les performances, les individus, femmes et hommes, leurs rôles dans l'approvisionnement et leurs modes d'utilisation de la ressource et les destinations des eaux, leur apport respectif dans la gestion des ouvrages traditionnels et modernes existants. Elle devrait inclure tout ce qui réfère à la qualité de l'accès, notamment, à titre d'indicateur de performance, la réduction des distances des villages par rapport aux ouvrages réalisés.

2.1.2 L'intégration du genre dans le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme

Le niveau de sensibilité genre du CDS-MT 2013-2015 est à l'image de ce qui a été constaté au niveau de la lettre de politique sectorielle. Un tel constat se traduit par l'absence de référence aux questions de genre et plus particulièrement d'équité dans l'accès à l'eau au départ, et surtout, au fait que le contenu du CDS-MT ne fait pas réfère aux modalités d'accès et aux acteurs responsables des femmes et des hommes en matière d'approvisionnement en eau pour les différents usages et d'accès aux ouvrages d'assainissement.

Au terme de la revue des différents axes du CDS-MT, aucune référence aux questions de genre dans l'accès à l'eau n'a été relevée. Il s'agit des contenus des programmes de réformes de la gestion des forages motorisés (REGFOR), menée de 1996 à 2004, pour expérimenter la

délégation et la contractualisation de la gestion des forages, du Programme Sectoriel Eau (PSE) et le Programme Eau à Long Terme (PELT). Ces programmes de réforme ont abouti à d'importants progrès dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine et actuellement dans le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM).

Depuis 2005, le PEPAM, reste le cadre de coordination de la mise en œuvre de la politique de l'hydraulique et de l'assainissement pour l'atteinte des OMD tant en milieu rural qu'urbain. Sur un plan plus opérationnel, il s'agit du Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), adopté en 2007 pour la satisfaction des besoins liés à tous les usages, après l'adoption, de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) comme cadre de référence pour la promotion de la femme. La SNEEG accordait une bonne place à l'allègement des tâches domestiques dont, entre autres, la corvée liée à l'approvisionnement en eau potable.

Ainsi, il est nécessaire, d'inscrire la SNEEG, au rang des multiples cadres de référence de la politique sectorielle hydraulique et assainissement évoquée dans le CDS-MT 2013 – 2015

Le nouveau Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDS-MT) 2013-2015 qui devrait garantir, à la fois, l'optimisation des ressources, la performance et l'imputabilité dans la gestion des finances publiques n'intègre pas les problématiques de genre au niveau du diagnostic de situation présenté, des contraintes, défis sectoriels, axes d'orientation et objectifs sectoriels déclinés. Il en est de même, au niveau des schémas de planification budgétaire triennale. En outre, les indicateurs de suivi et d'évaluation des performances en matière d'hydraulique et d'assainissement ne sont pas sensibles au genre.

2.1.3 L'intégration du genre dans les Sous-Programmes

L'évaluation du niveau de sensibilité genre des sous-programmes du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) a été menée en utilisant, comme, matière d'étude, le PRS d'un montant de 6 milliards réalisé sur financement de l'UE, le PARPEBA d'un montant de 10 milliards sur financement belge, le Notto-Ndiosmone-Palmarin d'un montant de près de 20 milliards alimenté par la BADEA, du FSD, de la BID et du BCI, le Gorom-Lampsar (7,375milliards) financé par la BID et le BCI, le LUXSEN O12 d'un financement de 5,6 milliards octroyé par le Grand-Duché de Luxembourg et le PEPAM BAD1 réalisé entièrement par le soutien de la BAD d'un montant de 22 milliards.

L'examen de la documentation produite dans le cadre des différents projets sélectionnés a permis de relever que les analyses de situation présentées sont neutres par rapport aux questions de genre puisque les données de situation mis en exergue n'ont pas, en très grande majorité, concernées, comme évoqué plus haut, les rôles et responsabilités assumés par les femmes et les hommes, les filles et les garçons pour l'accès des ménages à l'eau.



Photos crédit : Socé sene

Il est noté une non prise en compte des rôles et responsabilités de genre dans les analyses de situation basées sur des portraits sexospécifiques qui ne mettent pas en exergue les modes d'accès et, plus particulièrement, les conditions d'accès des femmes aux ouvrages qui sont nécessaires à prendre en compte dans la formulation des résultats mais surtout pour guider les choix des sites de réalisation, des spécifications techniques des bornes fontaines, des équipements et matériels d'exhaure.

De tels constats sont expliqués par la globalisation des données lors des analyses de situation des sous programmes. Cela s'est traduit, par une absence de désagrégation des composantes des ménages considérés, à tous les niveaux, comme indicateurs cibles pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.

L'intégration de la dimension genre dans les analyses de situation permet de mieux fonder les réponses à la demande des populations en eau potable. Faut-il le rappeler, la disponibilité d'ouvrage hydraulique a au moins, trois d'impact : un accès à l'eau potable pour les populations; une réduction de la pénibilité des tâches des femmes et des possibilités d'entreprendre d'autres activités ; et une décharge/réduction des tâches d'approvisionnement pour les filles, ce leur donne la possibilité de se scolariser et de se consacrer davantage à la préparation des exercices à domicile, et réduire ainsi le gap du temps consacré à l'éducation (par rapport aux garçons).

L'utilisation de l'approche d'analyse comparative entre les sexes tout au long des cycles d'activités concernant l'approvisionnement en eau s'avère donc indispensable pour assurer l'intégration du genre dans tous les sous programmes à concevoir et exécuter dans le cadre du PEPAM.

Au-delà des analyses de situation, l'absence de sensibilité genre des sous programmes a été aussi constatée au niveau des contenus des principaux supports techniques que sont : les cadres logiques, les cadres de mesure du rendement et des risques évoqués. Au-delà des sous programmes financés par la coopération luxembourgeoise qui mentionne, en bonne place, le genre au niveau des questions transversales à considérer, les logiques d'intervention tout autant que les chaînes de résultats déclinés n'ont pas fait référence aux questions d'équité dans l'accès à l'eau et aux ouvrages réalisés.

A titre d'illustration, nous présentons ici, le type de résultats formulés dans la presque totalité des sous programmes qui mettent l'accent sur le nombre de ménages touchés et des populations bénéficiaires. L'introduction d'indicateurs qualifiant les modes d'accès auraient amélioré les considérations relatives à l'impact des ouvrages puisque réaliser un puits sans

matériels d'exhaure n'a pas le même impact que celui équipé de pompe et ceci ne se répercute pas de la même manière sur les femmes et les hommes.

Encadré 1 : Exemple de formulation de résultat

Au Sénégal, le niveau de desserte et de service en matière d'alimentation en eau potable des centres ruraux est estimé à 64%. Le taux d'accès à l'assainissement (collecte, évacuation des eaux usées et autres déchets solides domestiques) est, quant à lui, estimé à 17% (ou 26% selon le taux réajusté). Cette situation où la grande majorité des localités rurales du pays ne possède pas encore de systèmes convenables de collecte et d'évacuation des eaux usées, des excréta et déchets solides ne peut dès lors être sans conséquences sur la santé des populations concernées.

Le présent Sous-programme consacrant le démarrage de l'Initiative d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (AEP) en milieu rural de la Banque au Sénégal vise précisément à répondre à cette préoccupation majeure. Il s'inscrit dans le cadre de l'Initiative de la Banque dans ce secteur, et en constitue son premier jalon au Sénégal. Dans le même temps, il sera réalisé dans le contexte stratégique de réduction de la pauvreté, des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) préconisé par le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire du pays (PEPAM), du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) du pays et répond également au souci du Gouvernement d'assurer un développement équitable des différentes régions du pays, et de corriger les insuffisances constatées, conformément à la politique de décentralisation et d'équilibre régional. Pour ce faire, il s'appuiera sur : (i) la nouvelle lettre de politique sectorielle du PEPAM adoptée par le Gouvernement et les bailleurs de fonds en avril 2005 et (ii) la stratégie du Gouvernement en matière d'assainissement en milieu rural exprimée dans le cadre du PEPAM. Cette stratégie s'est traduite par la mise en place de structures, au plan national, chargées de définir les orientations stratégiques et de proposer des solutions globales aux problèmes d'assainissement des eaux usées, des déchets solides et excréta dans les zones rurales en question.

Le prêt du FAD d'un montant total de 25 millions d'UC va permettre de réaliser un sous-programme PEPAM d'un montant total de 22 milliards FCFA dans les régions de Louga, Kolda et Ziguinchor, avec l'objectif de satisfaire en 4 ans les besoins en infrastructures d'eau et d'assainissement pour environ 800 000 personnes réparties prioritairement dans trois régions (Louga, Ziguinchor et Kolda), dont 183 000 individus directement concernés par l'eau potable, 172 000 par l'assainissement familial (environ 17 100 ménages) et la totalité de par des populations par les ouvrages d'assainissement collectif.¹

Les limites en matière d'intégration du genre, notées à ces niveaux, sont présentes dans le cadre de suivi des sous-programmes et celui du cadre de mesure du rendement contenu dans le CDS-MT 2013-2015. Le contenu des cadres de mesure du rendement intègrent pas des indicateurs de genre ; ce qui aurait offert des bases d'évaluation de l'impact des réalisations sur les ménages. En perspective, le système de suivi et d'évaluation, mis en place, ne tient pas compte de la nécessité de collecter, traiter et analyser les données destinées à renseigner des

¹Extrait du Rapport d'achèvement de l'Initiative de la BAD pour l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu rural - Sous-Programme de lancement

indicateurs sensibles aux questions de genre pour l'appréciation de la qualité de l'accès aux ouvrages hydrauliques et d'assainissement.

Au niveau des cadres de présentation des risques et des mesures d'atténuation de ces derniers, examinés, il n'est pas fait mention de risques relevant de l'environnement sociétal alors que le projet intervient dans des contextes où existent plusieurs facteurs d'influence pouvant impacter négativement sur les avantages attendus en cas de non-conformité des ouvrages et des équipements mis en place et, aussi, en cas de panne des forages et matériels d'exhaure.

Pour y remédier et assurer une réelle prise en compte des questions de genre dans les sous programmes à venir, des ressources importantes devraient être mobilisées pour soutenir la réalisation d'activités spécifiques orientées sur l'équité de genre dans l'accès à l'hydraulique et à l'assainissement. A cette fin, des analyses de situation sensibles au genre devraient être systématiquement réalisées dans toutes les zones d'intervention des sous programmes.

2.1.4 Les questions de genre au niveau des partenaires

2.1.4.1 Au niveau des partenaires techniques et financiers

La revue des différents sous programmes, mis en œuvre dans le cadre du PEPAM, a permis de relever deux catégories : Le premier concerne la catégorie de sous programmes dans lesquels l'intégration du genre a été évoquée et le deuxième, celle où il n'a pas été fait allusion..

En pratique, deux partenaires techniques et financiers (coopération bilatérale), la Coopération Technique Belge et la Coopération Luxembourgeoise ont développé des actions spécifiques en faveur de l'intégration du genre dans les sous programmes qu'elles ont appuyés. Dans ce cadre, des actions ont été réalisées pour développer les capacités des acteurs afin de les habiliter à intégrer les questions de genre tout au long de la mise en œuvre des activités.

La Coopération luxembourgeoise a appuyé le sous-programme SEN/30 qui compte appuyer le développement de compétences en genre à l'échelle des différents niveaux d'intervention du secteur hydraulique et de l'assainissement. Ce qui devrait se traduire par la mise en œuvre de sessions de formation en genre des acteurs situés aux niveaux central et déconcentrés des parties prenantes à la mise en œuvre du PEPAM.

Les actions de développement des capacités réalisées et celles en vue dans le cadre de SEN/30 sont orientées, à la fois, sur le renforcement des compétences de base et techniques en matière de genre pour une utilisation appropriée de l'approche genre dans la préparation, la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les activités développées dans le cadre du PEPAM.

Par ailleurs, il a été relevé, dans le rapport d'évaluation du sous-programme soutenu par la Banque Africaine de Développement une recommandation relative à la nécessité de réaliser une étude spécifique sur le niveau d'intégration effective du genre dans le PEPAM.

Les autres sous-programmes n'évoquent pas la question du genre.

2.1.4.2 Au niveau des Organisations non gouvernementales et collectivités locales

L'exécution des sous-programmes, initiés dans le cadre du PEPAM, a fait intervenir, plusieurs partenaires étatiques et non étatiques. Il s'agit d'organisations communautaires ou d'associations dotées de statut d'ONG, nationales et internationales, d'appui au développement des populations, de services déconcentrés et de collectivités locales.. Ainsi, les partenaires sont appelés à assumer des rôles techniques et de mobilisation sociale, très importants, une fois les contours du sous-programme déterminés et le financement mobilisé à cet effet.

Il a été relevé, dans bon nombre de documents produits par les partenaires, une réelle absence de sensibilité de genre qui est dû, à une absence d'exigence d'intégration des questions de genre et la faible capacité d'intégration des questions de genre dans les projets et programmes. Toutefois, quelques une des ONG partenaires, très engagées dans le domaine de la promotion des femmes disposent de capacités en matière de techniques d'approche genre et développement. C'est le cas du GRDR, RADI, EAA (ex CREPA), CARITAS, World Vision, ENDA TM et ACCRA dont quelques-unes ont eu à bénéficier de formation aux techniques en approche genre.

A Kaolack, APROFES, partenaire du sous-programme financé par la Coopération Technique Belge, dispose de personnel formé sur les techniques d'analyse genre. Il en est de même pour CARITAS qui intervient beaucoup dans l'hydraulique rurale et des autres ONG partenaires comme RADI qui intervient très activement dans le domaine de la promotion et la défense des droits femmes. Les compétences acquises dans le domaine, qui ont été mises à profit pour l'intégration des questions de genre dans la mise en œuvre des sous-programmes. Il faut noter que les cahiers de charge et terme de référence des missions qui leurs étaient confiées n'intégraient pas de manier explicitement, des obligations dans la prise en compte du genre.

2.1.4.3 Au niveau des Cabinets d'Etudes

L'appréciation du niveau d'intégration des questions de genre, dans les plans locaux d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) a été fondée sur l'examen détaillé de 16 PLHA tirés au hasard dans les lots élaborés par 6 Cabinets d'études. Il s'agit des PLHA produits par les Cabinets SEMIS, MSA, SENAGROSOL-FOKUS et PACEPAS/ARD/DHR. L'option d'appréciation de la sensibilité genre dans les PLHA vise l'évaluation du niveau de prise en compte du genre dans les principaux cadres de programmation et de référence élaborés au niveau décentralisé pour promouvoir l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement.

Les PLHA constituent, pour le PEPAM comme pour les Collectivités locales bénéficiaires, des supports importants de planification et de programmation.

En pratique il s'agissait d'examiner, successivement, les éléments de présentation et de caractérisation des communautés rurales visées, le bilan de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et enfin, les perspectives d'intervention considérées et traduites en terme de résultats attendus en 2015.

En ce qui concerne la présentation des communautés rurales, axée plus spécifiquement sur les aspects démographiques, économiques et les acteurs, le niveau de prise en compte des profils de genre est très faible. Dans les 16 PLHA examinés, les données et statistiques démographiques présentées ont été globalement axées sur la population globale sans différenciation des proportions de femmes et d'hommes.

Pour ce qui est des activités socio-économiques, les descriptions des différentes activités économiques exploitées n'ont pas été réalisées de manière à dresser des portraits spécifiques liés aux rôles dévolus aux femmes et aux hommes pour l'accès des ménages aux ressources de manière générale et, spécifiquement, à l'eau et l'assainissement. Pour l'essentiel, les PLHA font uniquement référence à la population alors que les niveaux, rôles, modes d'accès et d'utilisation de l'eau varient fondamentalement selon les responsabilités attribuées socialement à chacune des deux catégories.

De l'agriculture à l'élevage en passant par les usages domestiques, les PLHA ne décrivent pas les responsabilités des hommes et des femmes en matière d'approvisionnement et d'utilisation des sources d'eau, responsabilités qui ne sont pas identiques. Ils ne décrivent pas non plus de manière spécifique les profils spécifiques aux femmes et aux hommes pour rendre, plus visible les questions de genre. Ainsi, dans certaines localités des régions de Louga, Fatick et Diourbel, les femmes assurent l'ensemble des premiers rôles en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement là où les hommes n'y sont impliqués que par nécessité d'assurer l'approvisionnement pour la réalisation, à titre principal, d'activités productives ou pour l'abreuvement d'une partie du bétail. Alors que dans tous les PLHA, il est juste mentionné que les femmes pratiquent en général la culture maraîchère, la teinture, le petit commerce, et la cueillette des huitres.

Quant à la partie qui traite des acteurs de développement, on y évoque la présence des organismes, des associations et partenaires soutenant le développement des communautés rurales visées. Les groupements féminins sont présentés comme des cadres de promotion des femmes à travers l'exercice de certaines activités économiques. Au-delà des groupements de promotion féminine, rien n'est dit sur le niveau de représentation des femmes dans les organisations et associations et leur apport sur les processus de développement et de gestion des ouvrages communautaires existants. Une telle considération aurait pu être exploitée dans les actions menées pour la création et la dynamisation des ASUFOR.

La partie qui traite du bilan de l'accès à l'eau potable apprécie globalement le niveau d'accès des ménages à l'eau potable pour les usages domestiques et d'accès à l'eau potable pour les usages productifs et besoins communautaires sans référence aux modalités et à la qualité de l'accès à l'eau. Au-delà, l'inventaire des infrastructures de production et de distribution d'eau, a été fait sans considération des moyens matériels et humains utilisés notamment par les femmes comparativement à ceux des rares hommes qui accèdent aux points d'eau.

A titre d'illustration, il faut noter que dans la région de Louga par exemple, que les femmes peuvent disposer, pour l'approvisionnement en eau, de charrettes à traction asine (tirées par les ânes) là où les hommes se rendent au forage avec leurs charrettes tractées par les chevaux qui ne sont jamais utilisées pour l'approvisionnement en eau pour le ménage. Dans les PLHA, il n'est pas fait référence aux distances parcourues par les femmes et au temps requis pour rejoindre les forages. Partant de tels aspects, les PLH n'évaluent pas l'impact de la disponibilité de forages, et plus particulièrement de branchements individuels, sur les femmes et notamment des filles pour leur disponibilité à accéder à l'éducation.

Au niveau de l'appréciation de l'accès à l'eau potable pour les usages domestiques qui renseigne sur le taux de couverture en eau potable dans les communautés rurales, selon un standard dégagé par le PEPAM, un seul document a relaté les difficultés que vivent les femmes face aux déficits constatés. Dans ce document, il a été révélé que du fait d'un déficit en eau potable, les femmes étaient obligées de faire la queue autour des points d'eau. Il y a été

évoqué « qu'elles peuvent passer la nuit à chercher de l'eau au risque d'être en conflit avec leurs conjoints ». Au demeurant, les standards utilisés n'intègrent pas les aspects qualitatifs à côté des indicateurs quantitatifs privilégiés, ceci pour mieux apprécier non seulement le niveau d'accès à l'eau potable tenant compte de la qualité, mais aussi des modalités d'utilisation des ouvrages hydraulique.

Pour l'accès à l'eau potable pour les usages productifs et les besoins communautaires, l'absence de statistiques sur la part contributive de chaque sexe dans la pratique des activités économiques, explique l'absence de renseignements sensibles au genre. Rien n'est dit en effet, sur la disponibilité, la proximité ou non des points d'eau et des lieux où sont pratiquées les activités. Au niveau des infrastructures (école, santé, marchés, lieux de culte, etc.), aussi rien n'est dit sur l'impact du point de vue du genre concernant la disponibilité ou non de points d'eau.

La partie qui traite de la synthèse des infrastructures de production et de distribution d'eau, présentée pour apprécier le niveau de dotation des communautés rurales en ouvrages a été limitée à un inventaire physique. Elle ne tient pas compte des usages, moyens d'accès et rôles de genre. Aucun des documents n'a fait référence à la corrélation entre l'existence des infrastructures répertoriées, la satisfaction des besoins des ménages et les rôles de genre dévolus aux hommes et des femmes et plus spécifiquement aux responsabilités respectives assumées par chacune des deux catégories en matière d'accès à l'eau potable.

L'absence d'une description détaillée des infrastructures et types d'équipements existants ne permet pas d'apprécier les enjeux et défis de genre à considérer dans la programmation des investissements, le choix et la réalisation des infrastructures et le type d'équipements à installer tenant compte de la nécessité d'alléger, au maximum, les femmes de la corvée d'eau et plus particulièrement des efforts à déployer pour l'exhaure.

A propos de bilan de l'accès à l'assainissement établi par les PLHA, les constats relevés sur le niveau d'intégration des questions de genre au niveau de l'hydraulique sont quasiment les mêmes. De manière globale, le taux d'accès à l'assainissement est déterminé en fonction de la variable ménage qui est pertinente étant donné le caractère collectif des ouvrages privilégiés jusque-là.



Figure 2 : Cet homme qui remplit les chambres à air et bidon d'eau et ses garçons qui s'acheminent vers le forage ne fréquentent le point d'eau que pour s'approvisionner en eau pour l'abreuvement du bétail troupeaux là où les femmes assurent la disponibilité d'eau potable.

Toutefois, comme pour l'eau potable, les PLHA ne considèrent pas, les rôles dévolus aux hommes et aux femmes, dans le domaine de l'assainissement, alors que les rôles ne sont pas identiques et qu'il faille en tenir compte dans la programmation de la réalisation des ouvrages. En effet, il faut relever, qu'un système de drainage collectif qui donne des opportunités de branchement individuel d'égouts n'a pas le même impact sur les hommes et les femmes puisqu'il appartient aux femmes, qui assurent les travaux ménagers, de s'occuper de l'évacuation des eaux usées des domiciles aux lieux d'évacuation.

Par ailleurs, la faible analyse des questions de genre dans le domaine de l'assainissement, ne permet pas de développer des actions spécifiques pour le changement de comportement en faveur de la gestion des ouvrages d'assainissement collectifs, mais surtout, des déchets solides souvent laissés dans les eaux usées.

En ce qui concerne l'accès à l'assainissement pour les services sociaux de base, un seul des documents dépouillés, fait référence aux conséquences du déficit d'infrastructures sur des questions de genre en mettant en exergue le lien entre la scolarisation des filles et la disponibilité de latrine. Spécifiquement, il a été mentionné, dans ce PLHA, que l'indisponibilité de toilette dans les écoles constitue un frein pour la scolarisation des filles.

L'appréciation des aspects relatifs à l'assainissement collectif qui porte plus particulièrement sur les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situé à l'intérieur des infrastructures n'a pas été abordée de manière à relever les questions de genre et de dégager des orientations pour leur prise en charge dans la réalisation des ouvrages. Dans ce cadre, les appréciations faites sur l'assainissement individuel concernant les ménages devraient être analysées de manière à mettre en évidence le potentiel d'impact des infrastructures sur les femmes qu'induirait la réalisation d'ouvrage au niveau des concessions.

En effet, faut-il le rappeler, l'indisponibilité d'ouvrages d'assainissement convenables accroît les tâches domestiques des femmes notamment celles qui ont la charge d'évacuer les eaux usées hors des concessions et de s'occuper de la salubrité des lieux où sont versées ces eaux. Dans ce cadre, les enquête-ménages réalisées, par échantillonnage, devraient intégrer des variables permettant de saisir le profil d'activités et de responsabilité respectives des femmes et des hommes quant à l'assainissement.

En ce qui concerne, les ouvrages d'assainissement collectif, notamment scolaires, l'enquête ménage réalisée devrait s'intéresser aux questions de genre liées à l'indisponibilité de blocs sanitaires dans les établissements scolaires et, à contrario, à la disponibilité de ces derniers dans les écoles. Une attention portée à ces aspects permettrait d'accorder davantage d'attention à la nécessité de prévoir, au moment de la budgétisation des coûts des ouvrages, les ressources nécessaires.

Les résultats attendus, en 2015, présentés dans les PLHA pour mettre en exergue les projections sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2015 ne font pas référence à des performances et indicateurs sensibles au genre. Naturellement, ce constat est à mettre à l'actif de la non prise en compte du genre dans les différentes parties traitées dans les bilans décrits dans chaque PLHA.

Au terme du dépouillement des PLHA, il a été constaté que les documents élaborés ont été traités sans faire référence aux profils des activités, rôles et responsabilités assumés par les femmes et les hommes pour ce qui est de l'usage des ouvrages hydrauliques et sources d'eau utilisés par les ménages. L'utilisation de la variable ménages et la globalisation des deux catégories en faisant référence à la population de manière générale ont été relevées comme limites à la prise en compte du genre.

L'essentiel des contenus des PLHA n'ayant pas intégré, de manière satisfaisante, les questions de genre, des efforts doivent être consentis pour une meilleure prise en compte de ces aspects dans les actions de promotion de l'accès des ménages à l'eau et l'assainissement. Pour ce faire, les termes de référence, soumis aux prestataires de services chargés de réaliser les PLHA devront être revus pour les rendre sensibles au genre et avoir la possibilité de requérir des analyses de situations, bilans et résultats projetés sensibles au genre.



Figure 3 : Avant la réalisation des ouvrages par le PEPAM, ces femmes parcouraient, à pieds, de longue distance pour rejoindre les points d'eau et retourner à domicile bassine d'eau à la tête

2.2 Participation des femmes et des hommes dans les actions développées dans les sous programmes

La participation des communautés aux efforts d'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable et aux ouvrages d'assainissement a toujours occupé une place importante dans l'exécution du PEPAM et des différents sous programmes. Pour cela, des actions de sensibilisation, visant les femmes et les hommes, ont été régulièrement développées auprès des communautés bénéficiaires pour mobiliser leur contribution matérielle, humaine et parfois

financière à la réalisation des ouvrages. Les campagnes de sensibilisation ont surtout recherché, l'appropriation des ouvrages par les communautés en vue d'asseoir les bases d'une gestion efficace des équipements installés et des fonds collectés.



Le département de l'hydraulique a été, depuis les années 90, un des rares ministères à instaurer le système de quota pour garantir la participation des femmes aux ASUFOR à l'échelle nationale. Cette option a permis d'enregistrer une contribution réelle des femmes à la prise en charge communautaire des ouvrages réalisés comme l'atteste les taux de représentation respective des femmes et des hommes dans les comités de gestion des ASUFOR.

Toutefois, il faut relever, au niveau de l'exercice des fonctions de gestion des ouvrages hydraulique, l'existence des pesanteurs sociales et préjugés qui peuvent être de nature à limiter l'apport des hommes dans la dynamique organisationnelle et associative des ASUFOR. Les échanges réalisés sur les perceptions croisées des femmes et des hommes sur les rôles et responsabilités respectives des deux catégories en matière d'approvisionnement en eau potable, ont montré l'intérêt à intégrer les questions de genre dans les processus de mise en place et de fonctionnement des ASUFOR.



Par ailleurs, des efforts importants ont été déployés, régulièrement, de manière à adresser des préoccupations de genre lors des campagnes de sensibilisation menées, au niveau des communautés, avant la réalisation des forages et la mise en place des ASUFOR.

2.3 Les questions de genre dans le système de suivi et les rapports produits

L'exécution du programme sectoriel a été soutenue par un système de suivi et d'évaluation, très opérationnel, mis en ligne sur le site du PEPAM pour permettre à tous les acteurs, partie prenante à la mise en œuvre, d'accéder facilement aux données collectées et statistiques établies pour apprécier les

performances réalisées. Pour l'essentiel, le niveau de désagrégation des données de base et des statistiques présentées a plus porté sur la variable localisation géographique utilisée pour faire référence aux zones d'intervention et villages bénéficiaires.

Les statistiques relatives aux populations à desservir ou desservies ont été globalisées alors qu'il est important, pour la prise en compte du genre, de différencier les données selon les sexes. L'absence de données sur la population désagrégées par sexe, justifiée par l'indisponibilité de ces dernières au niveau local pourrait être comblé par un recours aux données démographiques des derniers recensements ou projections disponibles au niveau de l'Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique. Egalement, les opérateurs chargés de l'élaboration des PLHA pourraient, très certainement, contribuer à la collecte de données différenciées selon le sexe. Il en est de même de la nécessité d'intégrer la variable âge au niveau des analyses pour mettre en évidence l'apport des enfants dans la chaîne d'approvisionnement en eau potable et, à terme, disposer de base d'appréciation des effets et impact des ouvrages sur les populations.

L'autre variable, important à considérer pour des analyses sensibles au genre dans les différents sous-programmes, est la distance séparant les ouvrages hydrauliques et les lieux d'habitation des différentes zones d'intervention. La prise en compte de cette variable ou, simplement, de la moyenne des distances entre les villages polarisés et les ouvrages permettrait d'apprécier l'accessibilité physique et humaine des femmes aux ouvrages. Dans le même sens, le budget-temps que les femmes consacrent à l'approvisionnement en eau potable devra être pris en compte avant et après la réalisation des ouvrages.



Figure 4: L'appréciation des moyens d'exhaure utilisés, de même que le temps passé au niveau des sources d'eau, est un indicateur de genre à considérer lors de l'analyse de situation

En somme, le système de suivi et d'évaluation devrait être revu pour le développement d'une sensibilité genre des statistiques produites et des analyses des performances des différents sous-programmes.

2.4 Les questions de genre dans les supports de promotion du PEPAM

L'examen des supports de communication conçus et utilisés pour présenter le PEPAM et les différents sous-programmes a permis de relever, à travers les images utilisés, l'attention portée aux rôles assumés par les femmes dans l'approvisionnement des ménages en eau potable. Il en est de même au niveau des affiches disponibles au niveau de l'UCPEPAM et des différentes parties prenantes. Les images et messages véhiculés perpétuent les stéréotypes

sexistes. Les plaquettes ne portent pas d'indicateurs genre portant sur des éléments d'appréciation qualitative des performances des sous-programmes

2.5 Les actions spécifiques réalisées pour la prise en compte du genre dans le PEPAM

De manière générale le secteur de l'hydraulique s'est toujours inscrit dans une perspective d'amélioration des conditions de vie des ménages par la réduction substantielle des déficits en ouvrages hydraulique et d'assainissement. Dans ce cadre, pour mieux articuler l'impact des sous-programmes aux problèmes que rencontrent les femmes pour l'accès à l'eau, on peut relever des initiatives spécifiquement axées sur la nécessité d'aborder les questions de genre dans les différents programmes.

Il s'agit de :

- L'étude commanditée dans le cadre de la SEN/026 l'UCPEPAM portant sur « l'analyse rétrospective et prospective de la contribution des projets d'eau potable et d'assainissement à la promotion du genre et de la bonne gouvernance » réalisée, en février 2012, par le Groupe d'Etude et de Recherche et d'Appui au Développement (GERAD). Le rapport produit a consacré un paragraphe entier à l'analyse du niveau effectif de prise en compte des questions de genre dans les réalisations du sous-programme SEN026. Il a mis en exergue, au titre des effets et impact des ouvrages, la réduction de la pénibilité de l'exhaure manuelle et de la corvée d'eau et par ailleurs de l'impact sur l'éducation des filles. Dans le même sens, l'option de réalisation de systèmes multi-villages, réalisés par le SEN 026 et les autres sous programmes, a contribué à rapprocher les points d'eau des populations par l'élargissement de la couverture spatiale. Il y a été mentionné que la problématique de l'accès à l'eau potable se posait autant en termes de qualité et d'accessibilité dans la zone d'intervention du sous-programme.
- L'évaluation finale et l'analyse de la satisfaction des parties prenantes du sous-programme SEN 026 avait pris comme base d'analyse rétrospective selon le genre le contenu du document du programme SEN/023. Il stipule que l'un des enjeux fondamentaux du développement local est l'égalité des chances. Le document insistait, également, sur le fait que cette vision va au-delà des considérations entre hommes et femmes, mais englobe des discriminations, religieuses, sociales, ethniques, etc. L'analyse de la prise en compte du genre dans les sous-programmes de promotion de l'accès à l'eau potable et l'assainissement financés par la Coopération Luxembourgeoise avait été faite à travers un tableau d'évaluation comportant trois critères principaux. Le profil des besoins qui a permis d'apprécier le niveau de prise en compte des besoins et aspirations des bénéficiaires au niveau des sites bénéficiaires des ouvrages d'eau potable et d'assainissement de la Coopération Luxembourgeoise. Les besoins pratiques identifiés lors de la définition des objectifs généraux renvoyaient nécessairement à la disponibilité de points de distribution d'eau potable et d'infrastructures d'assainissement adéquats en vue de promouvoir de meilleures conditions d'existence sans toutefois évoquer, spécifiquement les aspects concernant particulièrement les femmes.

L'approche utilisée a été également reconduite pour la mise en œuvre des infrastructures d'assainissement à travers une étude du milieu qui a permis de déterminer les caractéristiques de la localité, d'évaluer la demande en assainissement et les coûts du projet, mais également de proposer une stratégie de mise en œuvre qui prend en compte

l'apport des différentes composantes des communautés dont les femmes. Corrélativement aux besoins pratiques de toutes les couches sociales de la communauté relatifs à un accès équitable et facile à l'eau potable et à un système d'assainissement approprié, la nécessité de tenir compte des intérêts stratégiques des femmes, des éleveurs, des maraîchers et des élus locaux ont été évoqués.

En vue de prendre en compte les intérêts stratégiques de toutes les composantes de la communauté, notamment les trois acteurs précités, la Coopération Luxembourgeoise a donné des orientations sur l'implication effective des femmes dans les instances de gestion. Ce qui s'est traduit par un taux de représentation des femmes de moitié des membres du CD et d'un tiers des membres du Bureau exécutif des ASUFOR.

- l'évaluation des effets sociaux, économiques et environnementaux du sous-programme qui a été réalisé dans le cadre du lancement de l'initiative de la BAD pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural. Le rapport d'étude, établi au terme de la mission, a fait état des effets et impact des réalisations sur les femmes qui auraient été nécessaires d'être inscrits au rang des résultats attendus de ce sous-programme.



2.6 Disponibilité de supports et outils d'intégration du genre par les acteurs du PEPAM

Le dépouillement des différents supports de travail utilisés pour la planification, la programmation et la budgétisation des différents n'a pas permis de relever l'existence de supports et outils destinés à faciliter l'intégration du genre dans les interventions. Ce qui, apparemment, a constitué un obstacle en matière d'utilisation de l'approche genre, en plus de l'inexistence de capacités techniques.

Les acteurs engagés dans l'exécution des différents sous programmes ne disposent pas de supports et outils techniques devant servir de guide pour l'intégration du genre dans tous les cycles de collecte de données, d'analyse de situation, de choix des priorités, de formulation des résultats et indicateurs.

2.7 Capacités et besoins de renforcement des compétences en matière d'approche genre

Le niveau de disponibilité de capacités techniques à assurer l'intégration du genre dans le PEPAM et les besoins de renforcement des capacités dans le domaine ont été évalués en se basant sur des interviews et constats réalisés précédemment qui font état, pour l'essentiel, d'une faiblesse voire absence de sensibilité genre au niveau des différents documents programmatiques, lettre de politique sectorielle et cadre des dépenses sectorielles à moyen terme et ceux des sous-programmes élaborés pour l'exécution du PEPAM.

Globalement, deux cadres de l'UCPEPAM ont eu à suivre, en 2012, une session de formation dont le thème était axé sur la planification, la programmation et la budgétisation sensible au genre. Spécifiquement, le contenu de la formation était axé sur les concepts, outils et techniques d'application de l'approche genre et développement dans les domaines sectoriels de l'assainissement, du développement durable, de l'hydraulique et de l'assainissement. La participation des cadres du PEPAM à cet atelier de formation a permis, selon eux, une meilleure perception de l'intérêt à accorder à l'intégration du genre dans les sous-programmes hydraulique et assainissement.



Formation des cadres du Ministère de l'Hydraulique, Photo crédit ONU Femmes

Il est nécessaire de renforcer les capacités des différents acteurs, étatiques et non étatiques, de manière à les habilités à assurer une prise en compte convenable du genre dans toutes les activités du PEPAM. Les besoins à combler en matière de techniques d'intégration du genre portent spécifiquement, sur la compréhension des concepts genre et de leurs implications opérationnelles, la maîtrise des techniques de maniement des outils de collecte et d'analyse de données différenciées selon les sexes, les techniques de planification, programmation et budgétisation sensible au genre, les techniques d'intégration du genre dans les systèmes de suivi et d'évaluation des sous-programmes hydrauliques et d'assainissement

Les besoins à combler pour une effectivité de l'intégration du genre portent sur la compréhension des concepts genre et de leurs implications opérationnelles, la maîtrise des techniques de maniement des outils de collecte, d'exploitation et d'analyse de données différenciées selon les sexes dans les domaines hydraulique et assainissement, les techniques de planification, programmation et budgétisation sensible au genre et les techniques de développement d'une sensibilité genre dans les systèmes de suivi et d'évaluation des programmes hydrauliques et d'assainissement. Les actions à développer devraient porter, à la fois, sur la formation des différents acteurs et la production de guides spécifiques destinés à servir de supports pratiques pour l'intégration du genre et de contrôle de la sensibilité genre dans les interventions.

2.8 Niveau de ressources financières consacrées à la prise en compte du genre dans le PEPAM

L'établissement et l'appréciation du niveau des ressources consacrées à la prise en compte du genre s'est avérée difficile du fait des faiblesses constatées sur le traitement des questions de genre dans tous les documents du PEPAM et des sous-programmes. Il n'a pas été possible de déterminer le volume des ressources consacrées spécifiquement aux problématiques liées aux dimensions sexospécifiques. Ainsi, les effets et impacts des sous-programmes touchant les questions de genre sont apparus, en l'absence d'une planification d'actions explicite, comme des externalités positives enregistrées au terme des réalisations.

Par ailleurs, il faut souligner que le système d'allocation et de budgétisation des ressources des différents sous-programmes ne permet pas de suivre les dépenses de manière à indexer et apprécier les moyens consacrés aux questions de genre. Pour cela, les modalités et contenus des réalisations devront intégrer, en bonne place de telles préoccupations dès les premières séquences d'analyse et de définition des priorités d'intervention et plus particulièrement des résultats à atteindre et activités à mener. A cette condition, il sera possible d'évaluer le niveau des budgets alloués à la prise en compte des questions de genre dans les interventions.

2.9 Analyse des opportunités de coopération pour l'institutionnalisation du genre dans le PEPAM

Depuis 1975, année internationale de la femme, le Sénégal a engagé, de manière progressive, sur la mise en place d'un mécanisme national chargé des questions de promotion humaine d'abord et plus tard, de promotion de la femme et actuellement de l'équité et l'égalité de genre.

La Direction de l'Équité et l'Égalité de Genre du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin est opérationnelle, depuis 2009. Elle a pour mission de coordonner, suivre et impulser la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre. Elle est dotée de divisions techniques chargées du renforcement des capacités des différents ministères en techniques d'intégration du genre au niveau sectoriel, de suivre et évaluer les performances des acteurs nationaux en matière d'équité et d'égalité de genre. En tant que direction technique chargée de la promotion de l'équité et l'égalité de genre, la DEEG appuie les différents ministères dans la mise en place et opérationnalisation des Cellules Genre appelées à favoriser l'institutionnalisation du genre au niveau sectoriel. Dans ce cadre, le ministère de l'hydraulique et de l'assainissement pourrait développer un partenariat avec la DEEG pour le développement de conditions d'intégration effective du genre dans les sous-programmes à mettre en œuvre.

Ainsi, la Direction de l'Équité et l'Égalité de Genre pourrait, à l'image des actions développées au profit des Forces Armées, appuyer la mise en place d'une Cellule Genre au niveau du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement et la réalisation d'activités de renforcement des capacités au niveau central, déconcentré et des acteurs non étatiques.

Egalement, il faut citer l'observatoire national de la parité (ONP) créé en 2011 et mis en place en 2012 pour suivre et évaluer l'application de la loi sur la parité et les progrès en matière d'égalité de genre.

Etant donné l'intérêt accordé à l'implication des Collectivités locales dans la mise en œuvre des actions déployées par le projet par l'entremise des groupes de mise en œuvre, il serait nécessaire de développer, en plus des actions menées, des campagnes de sensibilisation pour une plus grande visibilité de l'apport des ouvrages sur les femmes et la nécessité de tenir davantage compte de ces dernières dans le fonctionnement des ASUFOR et la pérennisation des ouvrages réalisés. Un tel partenariat pourrait accroître le niveau d'ancrage des questions de genre dans les PLHA et la nécessité d'attirer, plus que par le passé, l'attention des élus sur les questions d'égalité dans l'analyse des problématiques liées à l'accès à l'eau et à l'assainissement. A cet effet, les opérateurs chargés de l'élaboration des PLHA et les ONG engagées dans la mise en œuvre des sous-programmes pourraient être mis à contribution une fois leurs capacités renforcées en matière de techniques d'intégration du genre appliquées aux domaines de l'hydraulique et de l'assainissement.

Chapitre 3 : Analyse de la sensibilité genre des réalisations physiques du PEPAM et recommandations

3.1 Analyse de la sensibilité genre des réalisations physiques

Puits ou forage, les sources d'eau ont toujours été des espaces de communication pour les femmes que les nouvelles réalisations d'ouvrages n'ont pas fait disparaître. Grâce à l'installation d'ouvrages modernes et, plus particulièrement des branchements sociaux individuels, les femmes, libérées des multiples charges liées aux distances à parcourir, arrivent à se retrouver, le plus souvent à des heures jadis consacrées à la recherche d'eau, pour échanger entre elles et mener des activités sociales.

La démarche et les actions du PEPAM, mises en œuvre à travers plusieurs sous programmes, ont eu des effets et impacts, très positifs, sur un bon nombre de ménages vivant en zones rurale et urbaine. L'étude de l'impact des réalisations faites pour faciliter l'accès à l'eau potable, appréciée à partir du niveau de réduction des distances séparant les populations des ouvrages installés, devrait intégrer des indicateurs de qualité de l'accès de manière à tenir compte, entre autres, du budget-temps consacré par les femmes à l'approvisionnement en eau, avant et après l'installation des ouvrages.

La prise en compte d'une telle préoccupation, élargirait le champ et les moyens d'appréciation des indicateurs utilisés par le système de suivi et d'évaluation qui a l'avantage de couvrir l'ensemble des régions et d'être mis en ligne sur le site du PEPAM pour faciliter l'accès à l'information. En effet, faut-il le rappeler, l'approvisionnement en eau a été, en milieu rural, un des rôles sociaux des femmes et notamment des filles.



Le PEPAM a contribué au relèvement du taux de scolarisation des filles dans les zones d'intervention. En atteste, le rapport d'évaluation du sous-programme SEN/026 qui avait établi que

« Les réalisations ont contribué à améliorer la scolarisation et l'assiduité des filles à l'école. Ce point de vue avait été déclaré par 95% des bénéficiaires des ouvrages hydrauliques interrogés dans la région de Louga où le taux brut de scolarisation des filles avait atteint 98% dans des localités touchées ».

Dans le même sens, le directeur d'école primaire de *Couré Mbatar* (région de Thiès) illustrant les

effets bénéfiques du sous-programme pour les enfants en âge de scolarisation déclarait:

« Avant le forage, les filles étaient obligées d'aller au puits. C'est cela qui les occupait jusqu'à 10 h. Il est évident que cela constituait un vrai problème. Maintenant il y a le robinet à la maison, nous y avons gagné en temps. Les femmes viennent inscrire les enfants en nous disant qu'ils ne font rien à la maison. Les inscriptions augmentent d'année en année. Pour la réussite c'est difficile à estimer parce que tout le monde passe. Avant le forage, on avait un nombre insuffisant d'élèves. Les enseignants attendaient les élèves pour démarrer les cours. ».

3.2 Recommandations pour une intégration pratique du genre dans le PEPAM

Recommandation 1 :

Pour une meilleure visibilité des questions de genre, le PEPAM devrait veiller à l'intégration systématique du genre dans tous les documents de planification, de programmation et de budgétisation. Ceci, débiterait dès la phase d'analyse de situation qui sert de base d'élaboration des PLHA et de planification, suivi et d'évaluation des sous-programmes. Dans ce sens, un accent particulier devrait être accordé à la nécessité d'assurer la sensibilité genre des résultats et des indicateurs utilisés qui ne mettent, jusqu'ici, l'accent que sur le nombre global de ménages ou populations bénéficiaires des réalisations.

Les documents de planification doivent adopter la SNEEG comme cadre de référence du CDS-MT, ce qui permettrait de jeter les bases d'une intégration du genre dans les schémas de planification du programme et de ses sous programmes

En perspective, il est donc recommandé de rendre le programme sectoriel hydraulique et assainissement sensible au genre, en partant, tout d'abord de l'intégration du genre dans la Lettre de Politique Sectorielle et du Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme qui constituent les bases de référence programmatique. En pratique, il s'agirait d'assurer l'intégration du genre aux étapes d'analyse de situation, de planification, de programmation et de budgétisation des activités des sous programmes. Egalement, il s'agit d'améliorer le niveau de prise en compte de l'apport des femmes, comparé à ceux des hommes pour ce qui est de l'approvisionnement en eau, en particulier, en milieu rural. Spécifiquement, il sera question d'apprécier l'accessibilité à l'eau en accordant une attention particulière aux statuts, conditions et situations des femmes et des hommes.

Recommandation 2 :

Décrire et apprécier, systématiquement, les modalités et moyens de transport utilisés pour l'approvisionnement en eau potable de manière à étendre l'appréciation des questions de genre aux moyens utilisés par les femmes pour l'accès à l'eau potable.

Recommandation N° 3 :

Tenir compte des questions de genre dans les analyses de situation des différentes zones visées en vue de rendre les chaînes de résultats des sous programmes sensibles au genre et disposer, en conséquence, d'indicateurs de résultats sensibles au genre. S'y référant, les analyses de situation mettraient davantage en exergue, les dimensions de genre eu égard à l'importance des rôles de genre dévolus aux femmes qui assurent l'essentielle des tâches nécessaires pour l'accès à l'eau en particulier en zone rurale ainsi que l'entretien des ouvrages d'assainissement dans les ménages.

Recommandations 4 :

Poursuivre l'amélioration de l'accès physique sécurisé et allégé des femmes aux ouvrages hydrauliques et tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des filles dans la conception des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement. En outre, il faudra poursuivre les efforts d'amélioration des points d'eau installés en tenant compte de la nécessité de relever, à hauteur convenable, les robinets de manière à permettre aux femmes de pouvoir porter, aisément, sur leur tête, les récipients et, au besoin, sans assistance.

Recommandation 5 :

Veillez à ce que les Cabinets d'études et ONG intervenant dans la mise en œuvre du PEPAM et notamment, dans l'élaboration des PLHA, utilisent les outils d'analyse socioéconomique selon le genre (ASEG). Au cas où ils préfèrent utiliser les boîtes à outils des méthodes participatives comme, GRAAP et MARP, les Cabinets et ONG devront s'efforcer de rendre sensible au genre les supports de collecte et d'analyse de données de ces méthodes qui ont été développés avant l'adoption de l'approche genre. En outre, le ministère devrait intégrer le genre dans les cahiers de charge des prestataires de services

Recommandations 6 :

Etablir des situations de référence sensible au genre est nécessaire pour un suivi et une évaluation du niveau de sensibilité genre de l'impact des sous programmes.

Recommandation 7 :

Intégrer, à la fois, les variables Sexe et Age, dans la collecte des données et les analyses de situation des parties prenantes à l'approvisionnement de manière à désagréger chacune des deux catégories et de disposer de base d'appréciation des questions de genre dans l'accès à l'eau.

Recommandation 8 :

Adopter, pour tous les sous-programmes, des indicateurs spécifiques destinés à servir de base d'évaluation de l'impact des réalisations du PEPAM sur les femmes. Les indicateurs retenus devraient être exprimés en termes de « budget-temps » consacré à l'approvisionnement en eau potable et de distances parcourues avant et après la réalisation des ouvrages.

Les indicateurs d'appréciation du programme devraient inclure une dimension de l'utilisation du temps qui prendrait en charge, les gains de temps et l'allègement des tâches des femmes qui pourront, grâce à la réalisation des ouvrages, entreprendre des activités productives et sociales et prendre davantage soin d'elles et des enfants dont elles s'occupent plus que les hommes, tout en veillant à ne pas perpétuer la division sexiste du travail. Une telle option permettrait d'inscrire, tout au long du PEPAM et de ses sous programmes, une perspective d'équité de genre dans la planification, la programmation et la budgétisation. Dans le même sens, cela devrait être, en conséquence, perceptible dans le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen et Long Terme et naturellement dans les options d'allocation budgétaire

Les acquis relevés en matière d'équité de genre dans tous les sous-programmes, évoqués dans le chapitre 3, devraient être plus visibles dans les documents de planification, de programmation et de budgétisation. Le but serait de réunir les moyens d'une meilleure prise en compte du genre tout au long des cycles des différents sous-programmes. Aussi est-il

nécessaire, l'adoption systématique de l'approche genre au rang des méthodes à privilégier dans les exercices de formulation des Plan Locaux Hydraulique et Assainissement.

S'appuyant sur ces recommandations, il est proposé, en chapitre 4, une esquisse de stratégie pour l'intégration du genre dans le plan sectoriel hydraulique et assainissement et le renforcement des capacités techniques pour la prise en charge des questions d'équité dans les différents sous programmes.

Chapitre 4 : Stratégie suggérée pour une intégration plus spécifique du genre dans les activités du PEPAM

4.1 Facteurs d'influence justifiant la prise en compte du genre dans le PEPAM

L'équité de genre, requiert une appréciation des facteurs influençant et déterminant les statuts, situations et conditions respectives des femmes et des hommes dans les différentes zones bénéficiaires des sous programmes mis en œuvre et ceux inscrits dans le CDSMT du Ministère. Dans toutes les zones visées sur l'ensemble du territoire pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, on rencontre, comme groupe ethniques, les ouolofs, les sérères, les halpulaar, les mandingues et les diolas, entre autres, qui ont et valorisent des modes de socialisation, qui, bien que présentant des différences parfois, ont en commun, la nette démarcation des valeurs, rôles et responsabilités dévolus aux femmes et aux hommes. Dans chacun des groupes ethniques la femme et l'homme, acquièrent, depuis la naissance, des valeurs sociales, agissent et interagissent en conformité avec les structures, systèmes et normes établis sur la base des cultures propres aux communautés et sous-groupes.

Dans les zones visées par les différents sous programmes, les valeurs socialement acquises sont véhiculées et transmises, de génération à génération. La famille et, plus spécifiquement, le ménage, en tant qu'institution de base est le premier espace d'apprentissage et de valorisation de la vie de femme et de l'homme. L'homme est chef de famille et utilise ce statut pour la gestion du pouvoir du ménage et la femme, mère et épouse, sous son autorité, assume des rôles et responsabilités fondés sur la subordination. Ainsi, tous les statuts conférés, spécifiquement à chacune des deux catégories, se basent sur les relations de pouvoir et d'autorité régissant les règles familiales, entre conjoints, parents et enfants et aînés et cadets.

Ainsi bâtie sur des systèmes sociaux privilégiant l'organisation de type patriarcal, la vie des ménages et de leurs composantes et, plus globalement, des communautés est construite sur des normes culturelles qui valorisent la subordination des femmes et la domination de l'homme garant de la stabilité sociale. Dans ce cadre, l'homme incarne l'autorité du ménage, oriente, instaure et régule le climat d'ensemble et les règles de manière à assurer le contrôle et la gestion des biens familiaux. A ces fins, l'homme prend les décisions capitales, sans consulter, dans plusieurs cas, la femme. A cet effet et théoriquement, l'homme devrait aussi fournir les moyens de subsistance du ménage et la femme chargée de s'occuper, à titre principal des travaux ménagers, de l'approvisionnement en eau, la cuisine, l'hygiène domestique, les soins aux enfants et personnes âgées et même des conjoints et contribution à la gestion des espaces communautaires de base. Elle doit, pour cela, fournir et supporter la reproduction sociale de la main d'œuvre et jouer, en grande partie, à la production de biens en particulier vivriers pour assurer la sécurité alimentaire de la famille. Pour cela, elle s'engage, assez souvent, dans l'exploitation agricole et l'élevage qui nécessitent l'utilisation des sources d'eau disponibles. Elle assure, dans bon nombre de cas, la représentation de l'homme chef de famille lorsque cela touche les problèmes de santé et d'éducation des enfants, entre autres, et en cas d'incapacité de ce dernier. Elle se substitue aussi, dans plusieurs cas, à l'homme pour la prise en charge des dépenses familiales assumant alors, dans ce cas, le statut et rôle de chef de ménage. Aussi, apporte-t-elle soutien à l'homme dans l'exercice de ses tâches alors que ce

dernier reste souvent très distant des multiples charges de la femme en particulier lorsqu'il les perçoit comme liée au rôle de genre comme il est de coutume, en milieu rural, pour tout ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable et en énergie domestique.

Dans les différentes régions visées par le PEPAM, la différenciation des rôles sociaux et économiques, des hommes et des femmes et la vision de l'inégalité sociale, entre ces deux catégories, structurent les relations en communauté, au niveau des foyers et des instances de gestion des infrastructures communautaires comme les forages, les puits, les équipements d'assainissement collectifs et les instances de prise de décision au niveau des quartiers, villages, collectivités locales et des ASUFOR privilégiées dans le cadre du PEPAM.

La participation des femmes et des hommes à la gestion des ressources hydrauliques et à l'approvisionnement en eau potable est très largement tributaire des constructions sociales qui ont déterminé les rôles, statuts et responsabilités respectives de chaque catégorie. Les constructions sociales, les moyens disposés par chaque ménage et la localisation des ouvrages influencent, fortement, les moyens utilisés par les femmes et les hommes pour accéder aux ouvrages et assurer l'approvisionnement en eau potable des ménages. A titre d'exemple, on peut faire référence, dans la région de Louga (département de Dahra et Linguère), au fait que les femmes ont la maîtrise des charrettes tirées par les ânes pour chercher l'eau potable alors que les hommes y vont avec des charrettes tirées par les chevaux pour abreuver leur bétail ou se rendre au marché, allant beaucoup plus vite et dépassant, les femmes obligées de se lever très tôt pour parcourir de longues distances. Aussi, les femmes sont-elles obligées d'attendre, au niveau des bassins au sol, que les hommes terminent d'abreuver leurs troupeaux pour se servir après et reprendre, tard après, le chemin des villages. Une séparation des points d'approvisionnement aurait facilité l'accès de tous les usagers à l'eau et permis d'économiser du temps. Ces problématiques de genre, perceptibles à plusieurs égards, sont à mettre en évidence dans les analyses de situation pour être prise en compte dans les perspectives d'intervention et plus spécifiquement dans les résultats formulés et les indicateurs qui y sont attachés.

De Ndiosmone à Thilogne en passant par Thiamène, NguerMalal, Mboula, Boulalou Mbar les taux de représentation des femmes et des hommes dans les instances de prise de décision, au niveau des différents et multiples instances communautaires, est également, influencée par des valeurs et croyances qui accordent une grande importance et primauté à l'homme. Ce qui aurait conduit, sans doute, le PEPAM et les autorités ayant en charge la politique hydraulique à accorder, depuis les années 90, une attention particulière à la participation des femmes à la gestion des ouvrages mis en place pour faciliter l'accès à l'eau potable et aux ouvrages d'assainissement. Par ailleurs, il faudrait s'interroger sur le niveau de contribution des femmes au paiement des coûts de l'eau établis par les ASUFOR.

4.2 Enjeux de genre que le PEPAM doit adresser

L'analyse genre réalisée, dans les documents de base du PEPAM et des différents sous-programmes, étendue à l'appréciation des effets et impacts des ouvrages réalisés sur les femmes a permis de relever l'importance de la prise en compte des questions d'équité de genre dans toutes les activités développées pour améliorer le niveau d'accès des populations à l'eau potable. Il s'agit, d'une part, de disparités liés aux rôles et responsabilités assumées, respectivement par les femmes et les hommes, pour l'accès, durable et allégé, à l'eau potables, et, d'autre part, à la participation égale de ces derniers à la gestion des ouvrages

hydrauliques et d'assainissement et, par ailleurs, à l'intégration des problématiques de genre dans la planification et la programmation locale des moyens de réalisation des ouvrages.

Ainsi, les trois enjeux à considérer prioritairement sont :

1. les disparités relevées dans les rôles et responsabilités de genre assumés respectivement par les femmes et les hommes dans l'approvisionnement en eau potables et la gestion des équipements communautaires ;
2. L'accessibilité, géographique, physique, technique, humaine, et financière aux ouvrages hydrauliques et d'assainissement ;
3. l'inégale participation quantitative et qualitative des femmes et des hommes à la prise de décision dans les instances de gestion des ouvrages hydrauliques ;

Le choix de ces trois enjeux s'explique par :

- ✓ la nécessité de tenir compte des différents rôles et responsabilités assumés, inégalement, par les femmes et les hommes dans la chaîne de services d'accès et d'utilisation de l'eau tirée des ouvrages hydraulique. En effet, le traitement différencié et comparé des modalités et profils d'accès des femmes et des hommes à l'eau est nécessaire pour assurer une intégration convenable des questions d'équité de genre dans les processus de planification, programmation et de budgétisation des différents sous-programmes réalisés dans le cadre du PEPAM.
- ✓ la nécessité de considérer, à la fois et de manière équitable, l'apport potentiel des femmes dans la gestion des ouvrages hydraulique et d'assainissement. Par ailleurs, l'intérêt porté, spécifiquement, à l'amélioration de la participation des femmes est justifié par le fait qu'une bonne gestion des ouvrages par les ASUFOR a un impact sur la disponibilité d'eau et une influence positive sur les conditions d'accès des femmes à l'eau potable.
- ✓ La nécessité de tenir compte des différents paramètres déterminant l'accessibilité des ouvrages hydrauliques est justifié par le fait que, l'existence d'ouvrages de proximité, dotés de matériels d'exhaure appropriés, est de nature à permettre aux femmes d'obtenir des gains de temps utilisables pour le développement d'activités économiques et sociales.

4.3 Partenariat et modalités d'actions pour l'intégration du genre dans le PEPAM

La mise en œuvre des actions visant l'institutionnalisation du genre dans le PEPAM devra être basée sur une approche d'exécution basée sur le partage des responsabilités avec les femmes qui sont les principales utilisatrices des ouvrages hydrauliques installés. Cette option, qui est de nature à tenir compte de délégation de la maîtrise d'œuvre aux partenaires d'exécution permet de favoriser une meilleure application de l'approche genre à l'échelle des différentes actions développées avant et tout au long de la mise en œuvre des sous-programmes.

Ainsi, il appartiendrait, aux Cabinets d'études, d'assurer l'intégration effective du genre dans les processus de formulation des PLHA et des documents élaborés ; aux ONG impliquées dans la réalisation des ouvrages, d'assurer une sensibilité genre dans leurs réalisations et

activités. Le Ministère doit veiller à intégrer, dans les cahiers de charges différents maîtres d'ouvrage et de manière convenable, toutes les prescriptions et spécifications requises pour que les ouvrages à réaliser tiennent compte des exigences techniques devant garantir une accessibilité physique et humaine appropriée, en particulier, pour les femmes. Dans ce cadre, l'UCPEPAM devra s'en assurer, par la mise à disposition et l'utilisation de guide de contrôle simplifié, l'évaluation du niveau de sensibilité genre des différents documents produits autant pour les PLHA que pour les sous programmes. Naturellement, l'UCPEPAM devrait assurer la sensibilité genre du système de suivi et d'évaluation et des statistiques qui y sont tirés.

4.4 Actions à développer pour l'intégration du genre dans le PEPAM

L'effectivité de l'intégration du genre dans le programme sectoriel hydraulique et assainissement étant fortement dépendante de la disponibilité et de la valorisation de capacités techniques d'intégration des questions de genre dans toutes les actions développées, les actions à développer portent sur :

1. l'institutionnalisation du genre au sein du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Le but visé à travers l'institutionnalisation du genre est de créer les conditions d'une prise en compte appropriée des questions de genre et plus spécifiquement des besoins des femmes dans l'ensemble des sous-programmes initiés dans le secteur.

En pratique il s'agira :

- i) de doter le ministère d'une Cellule Genre dotée de moyens humains, techniques et financiers pour ses activités. Deux options pourraient être exploitées : le développement de la fonction « intégration du genre » dévolue à ladite Cellule au sein de l'UCPEPAM quitte à la renforcer en moyens humains ou, l'installation de la Cellule au sein de l'UCPEPAM. Dans tous les cas, l'option retenue devra tenir compte de la mission transversale assumée par l'UCPEPAM dans la mise en œuvre du programme sectoriel ;
 - ii) de rendre sensible au genre les deux documents de référence programmatique que sont, la Lettre de Politique Sectorielle et le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme et ses documents connexes, dont, principalement, la matrice des indicateurs de performances ;
 - iii) l'intégration d'une sensibilité genre dans le dispositif de suivi-évaluation globale du programme sectoriel ;
 - iv) le renforcement des compétences techniques en matière d'approche genre des agents des niveaux, central et déconcentré, parties prenantes à la formulation et à l'exécution du programme ;
 - v) la production et la promotion de l'utilisation de guides d'intégration du genre axés spécifiquement sur le secteur de l'eau et de l'assainissement.
2. le renforcement des capacités des ONG partenaires et éventuellement, des Cabinets d'études et des Assistants Communautaires pour le développement de leur capacité à assurer l'intégration du genre dans les actions de l'élaboration des PLHA ;

3. l'intégration des problématiques de genre dans les campagnes de sensibilisation des communautés menées avant la réalisation des ouvrages hydraulique et d'assainissement.

4.5 Matrice d'Activités pour l'institutionnalisation du genre dans le PEPAM

Cadre d'actions et des résultats					Cadre de Redevabilité pour une planification, programmation et budgétisation sensible au genre		
N°	Actions	Résultats visés	Budget	Calendrier	Institution Responsable	Institution Redevable	Partenaire d'appui
1	✓ Mettre en place la Cellule Genre du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	La Cellule Genre du MHA est opérationnelle			UCPEPAM	UCPEPAM	Direction de l'Equité et l'Egalité de genre – ONU Femmes
2	✓ Elaborer et diffuser un guide de contrôle du niveau de sensibilité genre des documents des sous-programmes, des PLHA et des rapports périodiques élaborés dans le cadre du PEPAM	Un outil d'évaluation du niveau de prise en compte du genre dans les documents de travail du PEPAM est disponible	?	?	UCPEPAM	UCPEPAM	Direction de l'Equité et l'Egalité de genre, ONU Femmes
3	✓ Organiser un atelier technique d'intégration des questions de genre dans la Lettre de Politique Sectorielle Hydraulique et Assainissement et le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme du Ministère	La Lettre de Politique Sectorielle et le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme sont sensibles au genre	?	?	UCPEPAM	UCPEPAM	Directions Partenaires
4	✓ Identifier, dans tous les sous-programmes en cours, les problématiques de genre à prendre en compte et définir les actions à développer pour améliorer l'impact sur les femmes	Les sous programmes en cours sont sensibles au genre	?	?	Cellule Genre	UCPEPAM	Direction de l'Equité et l'Egalité de genre
5	✓ Concevoir et diffuser des guides pédagogiques pour l'intégration du genre dans les programmes hydraulique et d'assainissement	Des supports pédagogiques sont conçus et mis à la disposition des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du PEPAM	?	?	UCPEPAM	Cellule Genre	Direction de l'Equité et l'Egalité de genre
6	✓ Former les cadres du Ministère des niveaux central et déconcentré, aux techniques de planification, programmation et de budgétisation sensible au genre	Les cadres du MHA disposent de capacités techniques d'intégration du genre	?	?	Cellule Genre	UCPEPAM	Direction de l'Equité et l'Egalité de genre
7	✓ Former les partenaires d'exécution du PEPAM aux techniques d'intégration du genre dans la réalisation des ouvrages hydrauliques	Les partenaires, partie prenante à la mise en œuvre du PEPAM, disposent de capacités techniques d'intégration du genre	?	?	Cellule Genre	UCPEPAM	Direction de l'Equité et l'Egalité de genre

4.6 Suggestions techniques pour rendre les Termes de référence pour l'élaboration de Plans Locaux Hydraulique et Assainissement sensibles au genre

1.CONTEXTE GLOBAL

1.1.LE PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE : PEPAM

A l'instar de la Communauté internationale, le Gouvernement du Sénégal est engagé dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui visent, de manière globale, à réduire de moitié d'ici l'année 2015 le niveau de la pauvreté dans les pays en développement. Pour atteindre les OMD dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, qui constituent des secteurs prioritaires pour les OMD, le Gouvernement a mis en place le Programme national d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM), couvrant la période 2005-2015.

Le PEPAM comprend trois composantes :

- la composante "Infrastructures d'eau potable" prévoit l'alimentation en eau potable de 3251 localités pour une population de 2,36 millions de personnes en 2015, et le renforcement des infrastructures existantes ;
- la composante "Infrastructures d'assainissement" prévoit la réalisation de 355.000 systèmes autonomes domestiques et 3.360 édifices publics ;
- la composante "Cadre unifié d'intervention" comprend: (i) le renforcement des capacités d'exécution des services de l'Etat, des Collectivités locales et secteur privé, (ii) le renforcement des capacités de gestion des associations d'usagers, (iii) le renforcement des capacités de suivi-évaluation, (iv) le renforcement des capacités de financement local à travers des systèmes financiers décentralisés et (v) la coordination du programme et services de consultants.

Le cadre unifié des interventions proposera à tous les acteurs un ensemble de règles communes, un outil de coordination et de synergie et un lieu d'échanges d'expérience. Au sein de ce cadre, les collectivités locales exerceront la responsabilité locale de planification et de maîtrise d'ouvrage des projets d'eau et d'assainissement de petite à moyenne envergure, en synergie avec l'appui au développement local.

1.2.LE PLAN D'ACTION POUR LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU : PAGIRE

La question de l'eau est devenue une des préoccupations nationales compte tenu de la série d'enjeux auxquels est confronté le secteur : rareté, caractère aléatoire des pluies, vulnérabilité des ressources en eau (RE), disparité dans leur répartition spatiale, conflits actuels ou potentiels que pose leur exploitation et surexploitation, dégradation de leur qualité, l'inéquité dans l'accès à la RE entre les zones, (*suggestions : les questions de genre dans l'approvisionnement en eau potable*), groupes sociaux, les différentes activités socioéconomique, etc.

C'est à ce titre que le Sénégal a, assez tôt, fait de la maîtrise de l'eau une sur-priorité, bien avant que la communauté internationale ne soit plus résolument acquise à cette cause majeure et l'inscrive en très bonne place parmi les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). C'est ainsi que l'État sénégalais a mené depuis plusieurs décennies, une politique de maîtrise de l'eau visant à mettre à la disposition des divers utilisateurs une eau en quantité suffisante et de qualité appropriée selon les usages. Et face à cette impérieuse nécessité de redresser la situation, le Sénégal s'est engagé depuis quelques années dans une politique de gestion intégrée de ses ressources en eau afin de corriger les tendances lourdes du secteur, de satisfaire les diverses sollicitations accrues des ressources en eau nécessaires dans les années à venir, de pouvoir répondre aux besoins en eau des générations futures, d'adapter les politiques actuelles inadéquates, et d'intégrer les sous-secteurs négligés dans le domaine.

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est une philosophie qui offre un cadre conceptuel de gouvernance de l'eau dans le but d'améliorer sa gestion en vue d'une utilisation durable des ressources en eau. Elle exige un changement des méthodes de travail (concertation), d'avoir une vue holistique de l'ensemble des actions à entreprendre, et de comprendre les relations fonctionnelles qui les lient. Elle cherche également à introduire un élément de démocratie décentralisée dans la façon dont l'eau est gérée, avec une insistance sur la participation des parties prenantes et la prise de décision au niveau inférieur le plus approprié.

C'est ainsi que le Sénégal a eu à élaborer son PAGIRE avec l'appui financier de la coopération canadienne. L'objectif principal visé est de «contribuer à la mise en œuvre d'une gestion

intégrée des ressources en eau, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement Sénégalais pour la réduction de la pauvreté, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau ».

Le PAGIRE comprend trois (3) axes majeurs qui devront contribuer à la stratégie globale.

Chaque axe est accompagné d'un ensemble de mesures définies en fonction des problèmes majeurs identifiés dans l'état des lieux.

- **Axe stratégique 1** : Améliorer les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau ;
- **Axe stratégique 2** : Créer un environnement favorable à l'application de la GIRE par des réformes légales, organisationnelles et politiques ;
- **Axe stratégique 3** : Améliorer la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau.

1.3. LES POLITIQUES SECTORIELLES EN MATIERE DE PLANIFICATION

La planification est l'exercice de prévision des réalisations physiques et non physiques nécessaires à terme pour l'atteinte des objectifs de desserte en eau potable, appliquant les critères techniques, géographiques, économiques, et sociaux de la politique sectorielle. En outre, la planification consiste à définir l'ordre de priorité des réalisations dans le temps.

La responsabilité de la planification sera partagée entre les Services centraux et déconcentrés de l'Etat d'une part, et les Communautés rurales d'autre part, suivant l'application du principe de subsidiarité. L'outil de planification sera le plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA) qui doit être élaboré pour chaque communauté rurale.

• en matière d'eau potable, la planification suivra les modalités ci-après :

- les résultats détaillés de la planification générale, relatifs aux localités de son territoire communal, sont transmis à chaque Communauté rurale par le canal des Services déconcentrés de l'hydraulique. Ceci se fera sous forme d'un tableau normalisé contenant la liste des localités, la situation actuelle de l'approvisionnement, la situation future planifiée, et la référence du projet auquel la solution planifiée est rattachée.

- en partant de la planification générale, chaque Collectivité locale doit mener à bien la formulation

de la composante "eau potable" du PLHA, qui deviendra l'élément de base de la planification du secteur. Le PLHA précise la planification générale; il doit exprimer la demande solvable des populations et communautés de base en types et niveaux de services, et classer les localités sur une échelle de priorité. Son contenu ne reflète pas forcément les résultats de la planification générale mais doit respecter les règles générales du secteur ;

- chaque composante "eau potable" de PLHA doit être validée par les Services de l'hydraulique par rapport à la qualité et la disponibilité des ressources en eaux souterraines, la conformité des solutions techniques d'approvisionnement par rapport aux règles du secteur, et la viabilité technique et financière des infrastructures projetées et (**suggestion : aux problématiques de genre liées à l'accessibilité physique et humaine**). A cet effet, les services déconcentrés ont pour mission d'appuyer les Collectivités locales dès la phase d'élaboration du PLHA, et se verront déléguer des pouvoirs de validation des PLHA par le niveau central ;

- la consolidation des PLHA au niveau régional, puis national, permettra de mettre à jour l'outil de planification nationale, bouclant ainsi un processus itératif qui doit être périodiquement reconduit. Cette tâche de consolidation doit être assurée par les Services de l'hydraulique et leur permettre d'identifier les grands projets d'infrastructures générateurs d'économies d'échelle en termes de coûts de réalisation et d'exploitation, et de rééquilibrages régionaux du taux d'accès. Au niveau régional, les Agences régionales de développement (ARD) seront partie prenantes de la planification.

• en matière d'assainissement, la planification suivra les modalités ci-après :

- au démarrage du programme, chaque Communauté rurale a en charge d'établir une situation de référence des ouvrages d'assainissement individuels et public (**suggestion tenant compte des questions de genre**) qu'elle devra par la suite tenir à jour. Pour les ouvrages individuels, il s'agira de produire des données statistiques. Les ouvrages publics seront, pour leur part, localisés et dénombrés. Chaque CR doit ensuite établir, sur la base des conditions proposées par le programme, une prévision de la demande individuelle et de la demande communautaire en assainissement autonome. Pour les systèmes individuels, il s'agira d'une prévision annuelle basée sur des consultations auprès des ménages. Pour les édifices publics, il s'agira d'une liste hiérarchisée de sites d'implantation.

- Une analyse sommaire devra être établie concernant les spécificités hydrogéologiques, hydrologiques et géophysiques de la zone afin de présenter, éventuellement, les besoins de choix technologiques adaptés en matière de réalisation d'ouvrages (**suggestion : qui tiennent compte des conditions d'accès satisfaisant des femmes aux ouvrages et équipements**) et qui n'auront pas d'impact environnemental négatif sur les ressources en eau et la suite

- L'enquête auprès des ménages de l'échantillon pour l'établissement du bilan statistique de l'accès à l'assainissement devra intégrer un volet destiné à évaluer les comportements (**suggestion et rôles différenciés des femmes et des hommes** en matière d'hygiène lié à l'eau et à l'assainissement. Cela pouvant alors faciliter le design des futurs programmes d'informations, d'éducation et de communication à ce propos. La situation de référence, la présentation des choix technologiques adaptés en matière d'ouvrages individuels, l'analyse des comportements (**suggestion : différenciés des femmes et des hommes**) en matière d'hygiène lié à l'eau et à l'assainissement et la prévision de demande formeront la composante "assainissement" du PLHA, qui doit être transmise aux services régionaux d'assainissement pour validation et enregistrement.

- La consolidation régionale puis nationale des PLHA permettra alors dans une démarche ascendante de planifier les interventions du programme national.

En matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, il convient de dire qu'à ce niveau l'adoption de cette approche intégrée constitue un levier important pour relever les défis liés à l'atteinte d'un équilibre entre l'utilisation de l'eau en tant que fondement de la subsistance d'une population en plein essor, et sa protection ainsi que sa conservation en vue de garantir la pérennité de ses fonctions et caractéristiques. Ainsi l'exercice de planification devra tenir compte de la dimension multifonctionnelle et multidimensionnelle des ressources en eau et qui doit se traduire par une approche devant tenir compte de plusieurs principes de base de la GIRE :

- une analyse exhaustive des ressources en eau qui fasse un point détaillé des ressources souterraines et de surface disponibles dans l'espace communautaire en évitant toute approche restrictive qui ne tienne pas compte de la vision terroir de manière générale laquelle permet d'apprécier les notions d'intercommunalité ;

- Une analyse exhaustive des différents usages de l'eau qui tiendra compte, au-delà de la l'approvisionnement en eau des populations, l'abreuvement du bétail mais surtout une utilisation de l'eau à des fins productives pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ménages à travers le développement d'activités économiques ;

- Une analyse des interrelations entre différents acteurs autour des ressources en eau aussi bien les eaux souterraines (forages ruraux motorisés, puits modernes) que les eaux de surface (stations de traitement) afin de documenter les aspects liés aux mécanismes de gestion des ressources, les types de relations qu'ils impliquent éventuellement ;

- Une analyse sommaire des données hydrogéologiques, hydrologiques et géophysiques de la zone afin de présenter, éventuellement, les besoins de choix technologiques adaptés en matière d'ouvrages qui n'auront pas d'impact environnemental négatif sur les ressources en eau ;

- Une approche participative et décentralisée qui mette en avant les différents acteurs du milieu local et des stratégies et actions basées sur leur responsabilisation durant tout le processus de diagnostic, d'identification des alternatives, de priorisation des solutions éligibles, de mise en œuvre des plans d'actions et de suivi-évaluation.

Le volet Gestion Intégrée des Ressources en Eau et particulièrement "Eau Productive" du PLHA devra faire l'objet d'une validation interdisciplinaire à la fois par les Services de l'hydraulique, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, éventuellement de l'Environnement et des Etablissements Classés, du Développement Local, de l'Agence Régionale de Développement ainsi que du Développement Communautaire afin de garantir une pertinence technique, sociale et financière des projets proposés.

Toute intervention dans le secteur de l'eau potable ou de l'assainissement sur le territoire de la Collectivité locale devra se référer au PLHA. Le PLHA constituera une partie intégrante du Plan local de développement (PLD) dont il adopte le processus d'élaboration participatif. Par ailleurs le PLHA validé représente l'instrument opérationnel par lequel la collectivité locale exécute les dispositions édictées par le code de l'Assainissement.

1.4. FORMAT ET CONTENU DU PLHA

Tous les PLHA intégrant la dimension GIRE doivent suivre un format standard en neuf (09) parties :

- La présentation des données d'inventaire comprenant en particulier (i) l'inventaire des localités et de leurs populations respectives (**suggestion : différenciées selon le sexe et si possible par âge**), (ii) l'inventaire du cheptel, (iii) l'inventaire des infrastructures socio-économiques, (iv) l'inventaire complet des ouvrages et infrastructures hydrauliques et la situation des ressources en eau, et (v) la situation de l'accès aux sources d'énergie et plus particulièrement aux réseaux de distribution d'électricité ;

La situation des ressources en eau devra être réalisée dans une approche exhaustive en faisant le point des disponibilités en eaux souterraines et de surface dans la communauté rurale. Une analyse des contraintes liées à la qualité de l'eau devra également être établie ; pour ce faire une revue des données disponibles sur les ouvrages de production ou l'eau consommée par les ménages devra être faite à partir de toutes les sources pertinentes et fiables existantes (rapports de forages, données de la base PROGRES gérée par la DGPRE, rapports d'enquêtes réalisées par les brigades d'hygiène, rapports de suivi établis par la CARITAS dans le cadre du Comité National Hydraulique (CNH).

Pour ce qui concerne les forages ruraux motorisés et les stations de traitement l'inventaire devra inclure des données sur les capacités productives des unités disponibles dans le but de vérifier la faisabilité d'activités productives autour d'elles. Ainsi l'analyse devra au moins faire ressortir deux informations majeures :

- Le débit exploité et le débit réel afin d'apprécier les éventuels excédents de débit qui pourraient être mobilisés sous forme d'eau productive ;
- La qualité de l'eau à travers l'analyse de résidu sec ; en effet avec un $RS > 1,5 \text{ mg/l}$ il ressort de suite que des activités d'agriculture ne pourraient être développées même si on en est en mesure de dégager des excédents de débit.

L'inventaire des eaux de surface disponibles devra intégrer les réserves d'eau douce, les lacs, les fleuves, les bassins de rétention aménagés et les zones de captage naturel où les eaux sont retenues sur une durée d'au moins trois (03) mois.

Pour des objectifs de normalisation des données de la plateforme de base de données unifiée du PEPAM l'inventaire des points d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sera réalisé en utilisant le module de cartographie en ligne (webmapping) mis en place dans le cadre du partenariat public-privé entre le PEPAM et la société Manobi. Cette prestation pourra être directement exécutée par ladite société qui sera

chargée de mobiliser des équipes opérationnelles formées sur l'utilisation de la plateforme et dotées d'outils de collecte normalisés (type PDA) pour transférer les données de terrain sur le serveur distant. Par ailleurs le consultant recruté pour réaliser la mission pourra, en rapport avec la société, mobiliser ses propres équipes pour la collecte des données selon le format correct qui sera mis à sa disposition par le maître d'ouvrage.

b) le bilan de la desserte en eau des populations, consistant (i) à établir le bilan quantitatif et qualitatif par localité des points d'eau modernes par type d'usage-bornes-fontaines, branchements particuliers, branchements communautaires, potences à charrettes, abreuvoirs, bacs de jardins, etc. (ii) à identifier le nombre et le type des points d'accès à réaliser pour assurer un accès "raisonnable" (**suggestion : et allégés pour les femmes**) à l'eau potable à toutes les populations résidentes de la CR, et (iii) à hiérarchiser les besoins en attribuant un niveau de priorité à chaque localité. Pour ce faire, le consultant se basera sur les résultats de l'inventaire produits par Manobi sous forme de fichier de données et de tableaux de traitement.

c) Le bilan hydraulique pour les activités productives, consistant (i) à établir le bilan quantitatif et qualitatif par type de point d'eau (eaux de surface et eaux souterraines), (ii) à évaluer les besoins en eau pour mettre en œuvre les activités productives identifiées par les populations autour des points d'eau et (iii) à hiérarchiser les projets éligibles en attribuant un niveau de priorité à chacun d'entre eux.

d) le bilan de la desserte en assainissement, consistant (i) à établir l'inventaire des édicules publics par type d'infrastructure (écoles, postes de santé, marchés, gares routières), (ii) à établir une liste de priorité pour la construction de nouveaux édicules, (iii) à établir une situation statistique de l'équipement des ménages en systèmes d'assainissement. A noter que les données d'inventaire des édicules publics seront rendus disponibles par le travail d'inventaire produit par la société Manobi.

e) le choix des solutions d'approvisionnement en eau potable, consistant à identifier la solution technique optimale permettant de réaliser les objectifs de desserte de chaque localité: (i) en évaluant de manière réaliste la demande en eau solvable à partir de l'expression des usagers recoupée par les données d'inventaire, (ii) en exploitant au mieux les infrastructures existantes, (iii) en se basant sur les résultats d'études APS issues de la planification de base lorsqu'elles sont disponibles et (iv) en ne prévoyant de nouvelles infrastructures que sur des bases d'exploitation viables.

f) le choix des solutions d'activités productives basées sur la valorisation des ressources en eau

disponibles, consistant à identifier les solutions techniques optimales permettant de réaliser les objectifs de production autour des points d'eau éligibles (**suggestions intégrant les potentialités d'exploitation pouvant être offertes aux femmes**): (i) en évaluant de manière réaliste la demande en eau solvable à partir de l'expression des producteurs recoupée par les données d'inventaire, (ii) en analysant au mieux la faisabilité des activités identifiées, des types de produits ciblés et des itinéraires techniques y afférents (iii) en se basant sur les résultats d'études disponibles ou de divers rapports agricoles.

g) le plan d'action triennal contenant (i) le bilan annuel actualisé de la desserte en eau potable et du taux d'équipement des ménages en système d'assainissement (ii) le bilan hydraulique actualisé pour les activités productives (iii) les programmes d'investissement en cours d'exécution ou dont le financement est acquis, et (iv) le programme de mesures d'accompagnement (**suggestion : intégrant les actions spécifiques en faveur des femmes**). Le plan d'action sera établi pour une période glissante de trois ans.

h) les documents cartographiques : localités, voies de circulation, infrastructures sociales, infrastructures d'eau potable et d'assainissement, infrastructures électriques. Ces documents reposeront sur des fichiers de données au format compatible MapInfo ou ArcView.

i) les autres documents collectés disponibles : études particulières, différents plans de réseaux hydrauliques, fiches d'enquêtes, enquêtes agricoles, etc.

1.5. ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Le contrat sera passé au Consultant par la Direction de l'Hydraulique Rurale qui désignera dans ce cas un superviseur général de l'activité en collaboration avec le Responsable chargé du suivi-évaluation de l'UC-PEPAM et le responsable GIRE au niveau de la DGPRE.

Le consultant rendra également compte aux membres du Comité technique (les Cellules d'exécution de la DAR, la DHR, la DEM, la DGPRE et l'UC-PEPAM). Il travaillera en étroite collaboration sur le terrain avec les Divisions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement, les Brigades Hydrologiques quand elles sont présentes, les Services déconcentrés chargés de l'Hygiène, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, du Développement Communautaire, du Développement Local, de l'Environnement et des Établissements Classés et les Agences Régionales de Développement.

2.OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1OBJECTIFS

L'objectif de l'étude est d'appuyer les Communautés rurales désignées pour la formulation de leur Plan local d'hydraulique et d'assainissement, tel que défini dans les documents de procédures du PEPAM et notamment le Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement. L'intégration de la dimension GIRE se fera en tenant compte des principes et actions prévus dans le cadre du PAGIRE et des lignes directrices de la politique nationale en matière d'Eau Productive.

La présente prestation concerne la formulation de trente six (36) PLHA dans les régions de KAOLACK, KAFFRINE, DIORBEL et FATICK. Les communautés rurales concernées figurent dans la liste en annexe de ces termes de référence.

2.2RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu que l'étude produise les résultats suivants, pour chaque CR :

- un PLHA élaboré suivant la méthodologie décrite ci-après est disponible ;
- le contenu et le format du PLHA sont conformes aux prescriptions énoncées ci-avant ;
- le contenu du PLHA traduit la demande exprimée par les organisations communautaires de base, les associations socioprofessionnelles et les élus locaux, tout en restant cohérent avec les politiques sectorielles en vigueur ;
- le PLHA définitif est validé par les services techniques de l'Hydraulique, de l'Assainissement, adopté par délibération du conseil rural et approuvé par arrêté du sous-préfet.

3. DESCRIPTION DE LA MISSION

3.1ACTIVITES ET PRODUITS

Les prestations d'appui à réaliser pour l'élaboration d'un PLHA se décomposent en 3 phases: (i) préparation, (ii) formulation et (iii) finalisation.

Les activités de préparation se déroulent en deux étapes :

- participation obligatoire du personnel du consultant à une journée d'information et de clarification (1 jour) à l'utilisation des supports normalisés pour l'enregistrement des données d'enquêtes, la formulation des PLHA et la présentation des rapports.

- à Dakar: collecte et synthèse des données et informations existantes au niveau des services de l'hydraulique et de l'assainissement ;
- sur le terrain: enquêtes de mise à jour des données et consultations des acteurs locaux.
- Le fait pour le consultant d'utiliser la plateforme de cartographie en ligne des ouvrages d'accès est pour lui un moyen de ne pas effectuer les tâches de saisie et de traitement des données destinées à établir le bilan de la desserte en eau lesquelles ainsi que le taux d'équipements des infrastructures socioéconomiques en édicules publics seront directement générées par Manobi au format Excel. Cependant l'enquête statistique pour établir le profil actuel de l'accès à l'assainissement individuel sera réalisée par le consultant dans le cadre de sa mission.

Les activités de formulation se déroulent en deux étapes :

- au siège du consultant: élaboration d'un PLHA provisoire à partir des informations et données collectées au cours de la phase de préparation;
- sur le terrain: discussion participative du PLHA provisoire avec les acteurs locaux pour aboutir à un consensus sur la définition et la hiérarchisation des projets.

Les activités de finalisation consistent à mettre en forme le PLHA dans sa version finale et à définir un plan d'investissement à court terme (sur 03 ans).

3.1.1PREPARATION

3.1.1.1ACTIVITES DE LANCEMENT DE LA MISSION

- Au niveau du siège du maître d'ouvrage : le consultant participera à la réunion d'habilitation des cabinets recrutés qui vont expliciter leur note méthodologique et leur planning.

Il animera également, en seconde instance, la réunion de validation des rapports provisoires et définitifs des PLHA dont il définira les dates dans le chronogramme qu'il fournira dans son offre.

- Au niveau régional : Les cabinets recrutés pour l'élaboration des PLHA devront veiller à **une implication optimale des acteurs** locaux particulièrement le conseil rural et les autres acteurs communautaires.

A ce titre il est recommandé, en plus de la réunion de lancement de la mission, d'organiser **un atelier de démarrage des prestations sous forme de session de formation** au profit des acteurs et partenaires locaux en particulier :

- *L'Agence Régionale de Développement ;*
- *les assistants communautaires ;*
- *les présidents des comités locaux de planification ;*
- *La Division Régionale de l'Hydraulique ;*
- *Le Service Régional de l'Assainissement ;*
- *La Brigade des Puits et Forages ;*
- *Le chef du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) ;*
- *Les représentants d'autres projets et programmes qui interviennent dans la communauté rurale.*

L'objectif de cet atelier de démarrage consiste à partager avec ces différents, participants (i) le concept et l'utilité du PLHA, (ii) la méthodologie de son élaboration, (iii) son articulation avec le Plan Local de Développement, (iv) le planning d'exécution de la mission et (v) le rôle des différentes parties prenantes pour adopter un processus participatif.

Cet atelier pourrait se dérouler sur une journée et en un lieu qui permettrait de regrouper assez facilement l'ensemble des participants. Et au sortir de cet atelier l'idée serait de mobiliser au moins l'assistant communautaire et le membre de la Commission Planification ou le chef du CADL dans les équipes d'inventaire et/ou d'enquête ménage sous forme de guides ; ce qui pourrait faciliter le contact avec les populations et l'identification des sites.

- Au niveau des communautés rurales : La mission d'élaboration du PLHA, puisqu'il s'agit d'élaborer un document de planification pour la communauté rurale, doit au mieux veiller à une bonne adhésion des acteurs locaux en particulier du conseil rural, responsable en matière de planification locale.

Les Bureaux d'Etudes organiseront une **réunion de lancement de l'étude** du PLHA au sein de chaque communauté rurale. Cette réunion devrait de préférence être tenue sous forme de réunion du conseil rural **convoquée par le Président** et élargie à certains acteurs locaux identifiés avec l'appui du conseil. (***Suggestion : la participation des femmes à ces réunions devra être effective***)

Au sortir de cette réunion, les différentes parties prenantes devraient être mieux édifiées sur la mission du cabinet et surtout confirmer leur

engagement à s'impliquer directement en appui au cabinet pour la réalisation correcte de la mission. La réunion devrait être sanctionnée par une **délibération du conseil rural consignée dans son registre** pour formaliser cet engagement et surtout documenter l'adhésion de l'Autorité locale au processus.

3.1.1.2 TRAVAUX DE SIEGE

Ces travaux consistent à élaborer une version préliminaire des parties (a) à (d) et (f) du PLHA avec les informations/données disponibles au niveau des services de l'hydraulique et de l'assainissement, et notamment:

- les BD/SIG sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ayant servi à élaborer le plan d'investissement du PEPAM;
- les BD/SIG d'infrastructures hydrauliques (Gefor) et d'ouvrages de captage (PROGRES);
- les BD/SIG de recensement, gérées par l'ANSD;
- les résultats de la planification de base du PEPAM pour la CR concernée;
- les résultats des études socio-économiques et APS déjà disponibles, lorsqu'elles existent ;
- les données disponibles sur la situation agricole et environnementale de la zone d'étude.

Le Consultant exploitera également les informations/données du Plan local de développement (PLD) de la CR et le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI).

Par ailleurs le Consultant recensera, en relation avec les services centraux et déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement ainsi que l'Agence régionale de développement, les principaux projets d'appui au développement local, d'hydraulique ou d'assainissement intervenant dans la CR.

Il établira un premier contact (via téléphone, messagerie électronique, visite, etc.) depuis son siège avec ceux-ci pour obtenir des informations/données relatives aux projets en cours ou à venir. Les informations/données seront consignées sur des fiches dont les modèles seront fournis par les services de l'hydraulique au démarrage de l'étude.

3.1.1.3 ENQUETES DE TERRAIN

Les enquêtes de terrain comprennent :

- la vérification et la mise à jour des informations/données secondaires collectées auprès des structures. Le Consultant adaptera le contenu des différentes enquêtes selon chaque CR, en fonction des informations/données qu'il aura pu collecter en amont ;
- **(suggestion : l'utilisation de méthode et outils d'enquête sensible au genre)**
- la réalisation d'une enquête pour établir les statistiques sur les latrines familiales (ouvrages individuel d'assainissement) dans la communauté rurale. L'enquête devra être réalisée auprès d'un échantillon fiable et représentatif de la communauté rurale pour mieux estimer le niveau d'accès des ménages à l'assainissement. Le travail de collecte de données pourra, si possible, faire intervenir des personnes ressources locales, si tant est que cette démarche permettra de respecter le principe de subsidiarité sans altérer la fiabilité des données et la célérité du processus. Si le Client ne propose pas une démarche précise, le consultant exposera dans son rapport préliminaire (ou de démarrage de la mission), la méthodologie d'enquête en insistant sur la préparation des échantillons de ménages ainsi que les méthodes d'extrapolation des résultats.
- la consultation des populations, à travers leurs structures représentatives (OCB, élus locaux, associations socioprofessionnelles, ressortissants, ASUFOR ou comité de gestion etc.), en vue de recueillir leur jugement et leurs priorités en matière de qualité et d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans la CR;
- la consultation des populations, à travers leurs structures représentatives (OCB, élus locaux, associations socioprofessionnelles, ressortissants, ASUFOR ou comité de gestion etc.), en vue de recueillir leur jugement et leurs priorités en matière de qualité et d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans la CR;
- la consultation des acteurs du développement (ARD, services techniques déconcentrés de l'Etat, projets et ONG) en vue de les informer de la démarche PLHA et de les y associer;
- **(suggestion- Chacune de ces consultations devra être réalisée de manière à assurer une participation qualitative et quantitative des femmes) ;**
- la constitution d'un dossier de photos numériques sur les infrastructures et

services d'eau potable et d'assainissement de la CR. Les photos seront archivées sur CD-ROM avec l'identification de l'infrastructure (localisation, type d'ouvrage).

3.1.2 FORMULATION

3.1.2.1 TRAVAUX DE SIEGE

A l'aide des données d'enquêtes de terrain, le Consultant reprendra la version préliminaire du PLHA pour aboutir à une version provisoire du PLHA, qui d'une part, se basera sur des éléments d'inventaire actualisés, et d'autre part traduira les choix et priorités exprimés par les populations.

Le Consultant présentera la version provisoire du PLHA en séance de travail avec des représentants des agences d'exécution du PEPAM en milieu rural. Les observations éventuelles seront formulées au cours de cette réunion.

3.1.2.2 TRAVAUX DE TERRAIN

Avec l'appui des services techniques déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement, le Consultant tiendra au chef-lieu de la CR une réunion publique de présentation du PLHA provisoire à tous les acteurs locaux. La réunion sera annoncée suffisamment à l'avance et si possible par le biais d'une radio rurale. Les services déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement y participeront. Y seront invités en tant qu'observateurs l'Autorité territoriale, l'ARD, le CADL et les partenaires au développement de la CR. Le Consultant jouera le rôle de modérateur de cette réunion publique et cherchera à obtenir un consensus des acteurs locaux sur:

- l'analyse de la desserte actuelle en services d'eau potable et d'assainissement dans chaque localité de la communauté rurale;
- le descriptif détaillé des projets à réaliser pour généraliser l'accès raisonnable à l'eau potable et à l'assainissement dans la CR;
- le classement des projets par ordre de priorité et d'urgence, et notamment la liste des projets prioritaires à réaliser dans un délai de trois (3) ans.

3.1.3 FINALISATION

3.2 PRODUITS

A son retour de la réunion publique de présentation du PLHA, le Consultant mettra à jour le PLHA provisoire pour aboutir à la version finale du PLHA, incluant le plan d'action triennal (partie (f))

Ce plan permettra à la CR d'élaborer la composante "hydraulique et assainissement" de son Plan d'investissement local. Le plan triennal inclura les projets prioritaires à réaliser dans un délai de trois (3) ans et dont le financement n'est pas acquis. Pour chaque projet prioritaire le Consultant élaborera une fiche projet contenant:

- une carte figurant les installations existantes et à réaliser;
- une note de pré-dimensionnement des ouvrages (type et débit/HMT de la pompe, type et puissance de la source d'énergie, diamètres et longueur des conduites, capacité et hauteur de radier du château d'eau, types et nombre de points de distribution); le dimensionnement des ouvrages devra tenir compte, le cas échéant, des besoins en eau pour la mise en œuvre d'activités productives ;
- une note de synthèse présentant les activités possibles autour des points d'eau en précisant les niveaux de couverture des besoins en eau, les estimations de production et de revenus, les modèles de gestion possibles;
- une note d'estimation des coûts d'investissement total et par personne desservie pour les projets d'approvisionnement en eau potable.

Le Consultant remettra les rapports suivants:

- un rapport de démarrage contenant le programme de travail détaillé du consultant et notamment (i) les contacts identifiés au niveau central et régional, (ii) le calendrier des activités de la mission.(iii) les notes méthodologiques complémentaires éventuelles ;
- un rapport d'étape de préparation contenant (i) la version préliminaire du PLHA, (ii) une note de synthèse des contacts pris, et (iii) le programme des enquêtes;
- un rapport provisoire contenant (i) la version provisoire des PLHA, (ii) une note de synthèse sur le déroulement et les principaux résultats des enquêtes;
- un rapport final contenant (i) la version finale des PLHA, (ii) les données d'enquêtes sous format numérique et normalisé, (iii) le plan d'investissement prioritaire avec ses fiches projets.

Chaque rapport est remis en dix (10) exemplaires en édition papier au Client qui en assure la distribution.

Le rapport provisoire et le rapport final sont remis en version électronique sur CD incluant, convenablement archivés par communauté rurale :

- les textes au format Word.
- les données d'enquêtes au format Excel suivant les modèles de saisie normalisés remis au cours de la journée d'information et de partage (cf. § 3.1 des présents TdR).
- les données cartographiques au format MapInfo ou ArcGIS.
- les images au format jpg
- le rapport complet, similaire à l'exemplaire papier, au format pdf.

4MOYENS ET CALENDRIER D'EXECUTION 4.1MOYENS EN PERSONNEL

Le Consultant mobilisera un chef de mission de profil ingénieur et constituera des équipes terrain. Le chef de mission sera un ingénieur eau et assainissement.

Il doit avoir une expérience confirmée d'au minimum 10 ans dans la planification, l'identification et la gestion de projets d'eau potable et d'assainissement en milieu rural. Il pilote les activités de l'étude et en assure le contrôle de qualité à la fois sur le contenu et la rédaction. Il est l'interlocuteur du Client pour la prestation.

Chaque équipe terrain comprendra au minimum le personnel suivant:

- un ingénieur eau et assainissement chef d'équipe. Il doit avoir une expérience confirmée d'au minimum 5 ans dans l'identification de projets d'eau potable et d'assainissement. En outre, il doit être capable de mener des discussions participatives avec les populations et leurs structures représentatives pour les appuyer et les conseiller sur les options de développement du service de l'eau potable et de l'assainissement.
- un ingénieur du génie rural ou un agroéconomiste
- Il doit avoir une expérience confirmée d'au minimum 5 ans dans l'identification de projets productifs en milieu rural. En outre, il doit être capable de mener des discussions participatives avec les populations et leurs structures représentatives pour les appuyer et les conseiller sur l'identification, la planification et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.
- un technicien hydraulicien: il assiste le chef d'équipe pour la collecte des données relatives aux infrastructures d'eau potable. Il doit avoir une expérience confirmée d'au minimum 3 ans dans des activités similaires.
- un technicien en génie sanitaire: il assiste le chef d'équipe pour la collecte des données relatives aux infrastructures d'assainissement, y compris l'inventaire statistique des latrines

familiales. Il doit avoir une expérience confirmée d'au minimum trois (3) ans dans des activités similaires.

- trois animateurs expérimentés en discussions participatives : ils prennent en charge le dialogue avec les élus locaux et les communautés villageoises et collectent les données à caractère socio-économiques. Ils doivent avoir une expérience confirmée d'au minimum 3 ans dans des activités similaires.
- (***Suggestion : l'équipe chargée de la réalisation du PLHA devra comprendre des femmes et, si possible, une personne ressource maîtrisant l'approche genre***)

Le consultant déterminera et indiquera dans son offre le nombre d'équipes nécessaires pour respecter le délai d'exécution de l'appui.

4.2MOYENS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES

Le Consultant mobilisera pour chaque équipe-terrain les moyens techniques et logistiques minimum ci-après:

- Deux véhicules de type 4x4 pour les missions de terrain;
- Un appareil photo numérique par équipe d'enquête;
- Les matériels et logiciels informatiques nécessaires au traitement des données et à l'édition des rapports;
- L'édition et la reproduction des notes et rapports conformément aux prescriptions ci-avant.
- Les frais d'organisation des réunions de discussion participative dans la CR.

Le Consultant prendra en charge les indemnités de déplacement sur le terrain de son personnel. Le consultant devra également établir, en rapport avec le responsable de l'étude, un calendrier de supervision de ses activités sur le terrain.

4.3CALENDRIER ET DELAI D'EXECUTION

Le consultant doit démarrer ses activités au plus tard deux (2) semaines après la date d'entrée en vigueur du contrat. Le délai d'exécution de l'intervention est de quatre (04) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. L'offre du consultant devra clairement mettre en évidence l'adéquation des moyens proposés avec le volume des activités et le délai d'exécution.

Au démarrage de l'étude, le consultant veillera à ce que le client organise une réunion tripartite

associant Manobi pour établir un planning général de la mission incluant le calendrier de réalisation de l'inventaire des ouvrages hydrauliques pour éviter tout retard dans l'agenda global.

5 SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les Consultants soumissionnaires présenteront un dossier comprenant la proposition technique et l'offre financière.

- La proposition technique comprendra les éléments suivants :

- la compréhension de la mission et les références détaillées ;
 - la méthodologie préconisée et planning d'exécution ;
 - les CV du personnel proposé.
- L'offre financière sera très détaillée et précisera les quantités homme/jour, ainsi qu'une note détaillée sur les coûts conformément aux termes de références.